

Conseil de sécurité

Soixante-septième année

Provisoire

6717e séance

Mardi 21 février 2012, à 15 heures
New York

Président :	M. Ohin	(Togo)
Membres :	Afrique du Sud	M. Laher
	Allemagne	Mme Schenke-Olivieri
	Azerbaïdjan	M. Musayev
	Chine	M. Tian Lin
	Colombie	Mme Rengifo Vargas
	États-Unis d'Amérique	M. Donegan
	Fédération de Russie	M. Zmeevskiy
	France	M. Marchetti
	Guatemala	Mme Bolaños Pérez
	Inde	M. Raguttahalli
	Maroc	M. Bouchaara
	Pakistan	M. Farooq
	Portugal	M. Vaz Patto
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Cleobury

Ordre du jour

Paix et sécurité en Afrique

Impact de la criminalité transnationale organisée sur la paix, la sécurité et la stabilité en Afrique de l'Ouest et dans la région du Sahel

Lettre datée du 17 janvier 2012, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2012/42)

Lettre datée du 8 février 2012, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Togo auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2012/83)

12-23697 (F)







La séance est reprise à 15 h 25.

Le Président : En vertu de l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les représentants du Soudan et de l'Ouganda à participer à la présente séance.

Je rappelle à tous les orateurs qu'ils sont priés de limiter la durée de leurs déclarations à un maximum de quatre minutes, afin que le Conseil puisse mener ses travaux avec toute l'efficacité voulue.

Je donne maintenant la parole à la représentante du Brésil.

Mme Dunlop (Brésil) (*parle en anglais*) : Je remercie le Togo d'avoir organisé ce débat public aujourd'hui. Je voudrais également remercier le Secrétaire général de sa déclaration.

La criminalité transnationale organisée est une question qui nous préoccupe tous de plus en plus. Il s'agit d'un phénomène multiforme, qui dépend de nombreux facteurs. Toutefois, il ne présente pas toujours une menace pour la paix et la sécurité internationales.

Le présent débat est important dans le sens où il offre aux États Membres l'occasion de réfléchir à la manière dont le Conseil de sécurité devrait intervenir lorsque la criminalité transnationale organisée constitue effectivement une menace contre la paix et la sécurité internationales.

Le Brésil estime que quand la criminalité transnationale organisée fait peser une menace sur la paix et la sécurité internationales, les mesures prises par le Conseil de sécurité doivent s'attacher à promouvoir une meilleure coordination entre les initiatives existantes sur le terrain et à renforcer les institutions nationales et l'état de droit, notamment dans des situations de consolidation de la paix.

Par conséquent, il est essentiel de reconnaître la primauté et l'importance des efforts que déploient déjà l'Assemblée générale, le Conseil économique et social, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (UNODC), la Banque mondiale, le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale et d'améliorer la coordination de ces efforts.

À son tour, l'ONU doit coopérer et coordonner ses activités avec les organisations régionales et sous-régionales, comme l'Union africaine, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, la Communauté économique des États de l'Afrique centrale, et avec d'autres acteurs pertinents, tels qu'INTERPOL.

Les réseaux de criminalité transnationale qui opèrent en Afrique de l'Ouest et au Sahel profitent de la fragilité socioéconomique des pays de la région pour s'y établir et prospérer. C'est pourquoi il faut éviter d'aborder ce problème uniquement sous l'angle de la sécurité. Pour trouver une solution efficace et durable, il faut traiter des facteurs sociaux et économiques, comme la pauvreté et le chômage, en particulier chez les jeunes.

Dans la lutte contre la criminalité transnationale organisée, ce sont les pays touchés eux-mêmes qui doivent définir les priorités. La coopération internationale doit tenir compte des questions liées à la souveraineté et l'appropriation nationales, ainsi qu'au leadership régional. Nous encourageons les organisations régionales et sous-régionales et les autorités nationales à mener contre la criminalité organisée une riposte coordonnée qui prenne en considération les particularités et les aspirations des pays de la région. Nous soulignons également la nécessité d'une aide internationale qui privilégie les instruments qui favorisent le renforcement des capacités et des institutions nationales.

Le problème du trafic de stupéfiants et d'armes en Afrique de l'Ouest et au Sahel est essentiellement un problème importé. Il importe de reconnaître que ces régions sont devenues des points de transit pour le trafic de drogues et des points de destination d'armes qui n'y sont pas fabriquées.

En élaborant les moyens de lutte contre la criminalité transnationale organisée, le Conseil devrait adopter une approche intégrée et équilibrée qui tienne également compte de la question de l'offre qui alimente le trafic de drogues et de la nécessité d'une meilleure réglementation en matière de maîtrise des armements aux niveaux national, régional et international.

Il faut aborder avec prudence le lien entre la criminalité transnationale et le terrorisme. Il n'existe pas d'informations permettant d'établir sans équivoque qu'il existe un lien direct entre les opérations des réseaux de trafics transnationaux et le financement des activités terroristes. En outre, étant donné que ces phénomènes suivent des logiques différentes, il convient de lutter contre eux au cas par cas et avec différents moyens.

En tant que Président de la formation Guinée-Bissau de la Commission de consolidation de la paix, le Brésil est bien conscient des incidences néfastes que la criminalité transnationale organisée peut avoir sur la paix et la stabilité en Afrique de l'Ouest. La formation s'emploie, avec l'appui de l'UNODC, à aider la Guinée-Bissau à lutter contre ces crimes de façon efficace et rapide. La Guinée-Bissau participe à l'Initiative côtes de l'Afrique de l'Ouest, dont le but est de renforcer la coordination nationale et internationale dans la lutte contre la criminalité transnationale organisée dans les pays inscrits à son ordre du jour.

Le Brésil participe également à une initiative de coopération trilatérale avec la Guinée-Bissau et l'UNODC pour concourir à la création d'un centre de formation pour les forces de sécurité de la Guinée-Bissau.

Le Président : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Italie.

M. Ragaglini (Italie) (*parle en anglais*) : Je tiens à vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir convoqué ce débat public sur l'impact de la criminalité transnationale organisée sur la paix, la sécurité et la stabilité en Afrique de l'Ouest et dans la région du Sahel. Je remercie aussi le Secrétaire général et le Directeur exécutif de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (UNODC) des messages qu'ils ont prononcés.

Le débat public d'aujourd'hui confirme que le Conseil de sécurité continue de prêter attention à la menace croissante que le trafic de drogues et la criminalité transnationale organisée font peser sur la paix et la stabilité. La criminalité transnationale organisée et le trafic de drogues ne sont pas seulement un problème de sécurité; ce sont des menaces présentant de multiples facettes qui nécessitent une réponse intégrée. S'il importe au plus haut point d'arrêter les criminels et les trafiquants de drogues, ce ne doit pas être le seul moteur de nos politiques. Il nous faut nous attaquer aux causes profondes de ces problèmes et mettre en œuvre une stratégie globale qui favorise la sécurité et le développement socioéconomique à long terme.

L'Italie appuie le plan d'action quinquennal du Secrétaire général qui vise à mobiliser l'action collective et des stratégies régionales et mondiales contre la criminalité organisée, à intégrer les interventions en matière d'état de droit, de santé publique, de développement et des droits de l'homme. À cet égard, l'Afrique de l'Ouest et le Sahel ont valeur de test pour la communauté internationale.

Je voudrais donner quelques exemples concrets de l'approche globale adoptée par l'Italie face à ce phénomène et de la coordination stratégique que nous avons forgée entre la coopération internationale et les politiques régionales et nationales.

En Afrique de l'Ouest et au Sahel, l'Italie participe activement à tout un ensemble de programmes dans les domaines de l'état de droit, de la mise en place des institutions et de la formation. L'Italie a versé 1,6 million de dollars au titre de la coopération internationale par le biais de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest et l'Initiative côtes de l'Afrique de l'Ouest, qui réunit l'UNODC, le Département des affaires politiques, le Département des opérations de maintien de la paix et INTERPOL. Dans le cadre de Frontex (Agence européenne pour la gestion de la coopération opérationnelle aux frontières extérieures des États membres de l'Union européenne), l'Italie a fourni une unité de garde-côtes et un aéronef pour le contrôle des frontières au Sénégal. Deux équipes de policiers italiens ont participé dernièrement à un projet de l'UNODC visant à renforcer la capacité des services chargés de l'application de la loi en Guinée-Bissau, au Mali, en Sierra Leone et au Sénégal face au trafic de drogues et à la criminalité transnationale organisée. Ces efforts ont permis de mettre sur pied des unités de lutte contre la criminalité transnationale organisée en Sierra Leone et en Guinée-Bissau.

L'approche générale en matière de sécurité que prône l'Italie est illustrée par nos programmes de coopération avec le Nigéria. Outre la formation d'agents de police, nous promouvons aussi le dialogue interculturel aux niveaux bilatéral, régional et international. Des programmes de ce genre ont été aussi élaborés au Mali.

L'Italie a récemment accueilli 20 agents de police nigérians pour suivre une formation de trois semaines sur les techniques d'enquête financière. Nous avons administré des programmes spécialement conçus de formation d'officiers de police aux techniques de contrôle aux frontières, et nous avons formé des officiers de douane nigérians en Italie. Ces quatre dernières années, le Centre d'excellence pour unités de police de stabilité a formé environ 300 policiers africains. S'agissant des initiatives destinées à rompre

le partenariat de convenance entre réseaux criminels et organisations terroristes, le Bureau italien chargé de la lutte contre la mafia a signé en décembre 2010 un mémorandum d'accord avec son partenaire nigérian, le NAPTIP, sur la lutte contre la traite des êtres humains et les revenus financiers illégaux qui y sont associés.

Tous ces programmes d'assistance technique s'inscrivent dans le cadre élargi des activités de coopération en matière de développement que l'Italie continue de mener dans différents pays de l'Afrique de l'Ouest et de la région du Sahel, notamment le Bénin, le Burkina Faso, le Mali, le Niger, le Nigéria, le Sénégal et la Sierra Leone.

Trois aspects fondamentaux doivent être soulignés. Premièrement, la volonté politique est un facteur déterminant à long terme dans la lutte contre la criminalité transnationale organisée. Il nous faut ancrer cette question dans le cadre plus large du programme des Nations Unies. L'Italie est traditionnellement déterminée à édifier un consensus sur les politiques et actions communes des Nations Unies contre la drogue et le crime, comme l'atteste la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur la criminalité transnationale organisée, promue par le Mexique et l'Italie en 2010, et la résolution annuelle de l'Assemblée générale sur le programme des Nations Unies pour la justice pénale et la prévention du crime, présentée par l'Italie et coparrainée cette année par 140 États Membres.

Deuxièmement, le trafic de drogues est toujours l'industrie criminelle la plus rentable au monde. Elle répand la corruption à tous les niveaux des États touchés. Notre arme la plus forte est le cadre juridique fourni par les conventions des Nations Unies sur le contrôle des stupéfiants, la criminalité transnationale organisée et contre la corruption. La protection de l'intégrité de ces instruments et la promotion de leur pleine mise en œuvre sont une caractéristique importante de notre responsabilité commune et partagée.

Troisièmement, la distinction entre pays producteurs, de transit et consommateurs devient floue. Les pays producteurs et de transit font face à des problèmes de consommation en Afrique de l'Ouest et dans la région du Sahel aussi, alors que les pays consommateurs commencent à produire et à exporter les drogues. Des mesures de réduction de l'offre doivent aller de pair avec des efforts de réduction de la demande et de promotion de la réhabilitation et de la réintégration des toxicomanes.

Dernier point mais non le moindre, la criminalité transnationale organisée opère à la façon d'une entreprise mondiale qui cherche à réaliser d'énormes profits. Mettre un frein à sa puissance financière porterait un coup à sa raison d'être. Nous pouvons et nous devons nous attaquer aux immenses avoirs illégaux accumulés par les criminels à travers le monde, fer de lance de la coopération internationale en matière de sécurité.

Le Président : Je donne maintenant la parole au représentant de la Turquie.

M. Müftüoğlu (Turquie) (*parle en anglais*) : Nous remercions nous aussi le Togo d'avoir organisé le débat public d'aujourd'hui.

La criminalité transnationale organisée pose une grave menace à la paix, à la sécurité et à la stabilité dans toutes les régions du monde. L'Afrique de l'Ouest et la région du Sahel ne font pas exception. Nous sommes préoccupés par le fait que l'instabilité politique, les crises alimentaires, les problèmes actuels de sécurité et les récents mouvements sociaux et politiques survenus en Afrique du Nord ont contribué davantage à la consolidation des réseaux criminels dans la région. Le risque de voir reperdus les progrès réalisés en matière de consolidation de la paix dans cette région particulière est pour nous une autre source de préoccupation.

La criminalité organisée, ajoutée aux menaces émergentes, comme la piraterie dans le golfe de Guinée, nécessite une mobilisation politique appropriée et des réponses nationales et régionales intégrées. Cela dit, nous nous félicitons de ce que quelques efforts sincères ont été entrepris par des pays et des organisations de la région, ainsi que par des organismes internationaux, pour remédier aux effets négatifs de la criminalité en Afrique de l'Ouest et dans la région du Sahel.

Nous voudrions tout particulièrement nous féliciter du Plan d'action de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) pour s'attaquer au problème croissant du trafic illicite de drogues, de la criminalité organisée et de la toxicomanie en Afrique de l'Ouest, qui couvre la période 2008-2011. Nous nous félicitons aussi des efforts que déploie l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (UNODC), en coopération avec les pays de la région et la communauté internationale, et nous encourageons l'UNODC à poursuivre sa

coopération avec tous les acteurs. Nous estimons que le fait de renforcer la coordination internationale avec le système des Nations Unies accroîtra l'efficacité de l'action internationale menée pour relever ce défi mondial.

Tandis que toutes les parties concernées se sont efforcées inlassablement d'éradiquer la criminalité transnationale et les réseaux criminels dans la région, d'importantes tâches restent encore à accomplir et des responsabilités doivent être assumées par tous.

Premièrement, nous demandons aux pays de la région de faire de plus en plus montre de volonté politique pour consolider l'état de droit et lutter contre la corruption.

Deuxièmement, étant donné l'importance de la coopération et de la coordination régionales, nous exhortons la CEDEAO à proroger le Plan d'action au-delà de 2011. Ceci non seulement garantira l'appropriation au niveau régional, mais aussi enverra à la communauté internationale un message fort que les pays de la région restent déterminés à lutter contre la criminalité transnationale organisée. À cet égard, la Turquie se félicite du Programme régional de l'UNODC pour l'Afrique de l'Ouest pour la période 2010-2014, qui a été conçu pour étayer le Plan d'action régional de la CEDEAO.

Troisièmement, nous devons garder à l'esprit qu'il est difficile de dissocier la dimension régionale de la criminalité transnationale de sa dimension mondiale, et que les pays d'origine, les pays de transit et les pays de destination sont tous affectés par ce fléau. À cet égard, il incombe à tous les États Membres de contrer cette menace. S'appuyant sur ce fait, la communauté internationale doit consentir un effort plus coordonné et plus concerté face à ces problèmes. À cet égard, la Turquie se félicite du rôle de chef de file assumé par le Secrétaire général dans la création de l'Équipe spéciale du système des Nations Unies pour la lutte contre la criminalité transnationale organisée et le trafic de drogues.

Quatrièmement, reconnaissant le fait que la coopération et l'appui de la communauté internationale sont essentiels pour le règlement de ces problèmes, la Turquie voudrait appeler tous les États Membres à accroître leur appui technique, financier et logistique aux pays de la région, ainsi qu'aux organisations régionales.

Cinquièmement, il est nécessaire de relever ces défis dans une perspective holistique. À cet égard, les initiatives prises aux niveaux national, régional et international doivent aussi porter sur les problèmes de développement des pays concernés. Nous sommes profondément convaincus qu'un succès à long terme dans la lutte contre la criminalité transnationale organisée n'est qu'un aspect de la stratégie globale visant à éliminer la pauvreté et le chômage et à promouvoir des conditions de vie décentes pour toute la population.

Étant l'un des partenaires stratégiques de l'Union africaine, la Turquie continuera de coopérer avec toutes les parties concernées afin de venir à bout des difficultés en Afrique de l'Ouest et dans la région du Sahel.

Le Président : Je donne maintenant la parole à la représentante de la Finlande.

M[me] Viljanen (Finlande) (*parle en anglais*) : La Finlande tient à remercier la République togolaise pour son document de réflexion (S/2012/83, annexe) et pour avoir convoqué le présent débat public. L'observateur de l'Union européenne a déjà pris la parole, et je m'associe pleinement à sa déclaration.

Nous tenons également à remercier le Secrétaire général pour son rapport sur les activités du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest (S/2011/811), qui encourage les pays de la région à continuer de lutter contre la criminalité transnationale organisée, notamment contre le trafic de drogue, et appelle les partenaires internationaux à apporter leur appui à ces pays.

Nous accueillons très favorablement l'examen de cette question au Conseil. Nous partageons la profonde préoccupation que suscite l'impact de la criminalité transnationale organisée sur la paix, la sécurité, la stabilité et le développement global de la région concernée. Les liens entre criminalité organisée, trafic d'armes et de drogue, traite des personnes et terrorisme sont indéniables. La lutte contre ces problèmes exige une grande détermination et une action concertée de la part des pays de la région, ainsi que les efforts et la coopération de l'ensemble de la communauté internationale. Une appropriation régionale et locale est absolument essentielle pour que nos efforts conjoints soient couronnés de succès.

Nous prenons acte de la nature multiforme des difficultés auxquelles sont confrontés les pays de l'Afrique de l'Ouest et du Sahel. En conséquence, il est absolument capital d'adopter une approche globale pour lutter contre ces difficultés. Cette approche doit inclure la consolidation de l'ensemble des structures sociales et économiques des pays concernés. Pour réussir efficacement à tenir en échec les différentes formes de criminalité transnationale organisée, il convient de mener des efforts déterminés afin d'améliorer et de renforcer leurs institutions policières et judiciaires.

La Finlande participe aux efforts internationaux visant à lutter contre le trafic de drogue, la traite des personnes, la criminalité organisée et l'immigration illégale. Le Gouvernement finlandais a pris la décision de recruter, dans son ambassade au Nigéria, un officier de liaison chargé de l'immigration. Il entre en fonction dans quelques semaines et couvrira toute la région de l'Afrique de l'Ouest, notamment les pays de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). Entre autres responsabilités, il devra entretenir la coopération avec les autorités locales et nationales.

L'Organisation des Nations Unies est au cœur de la coopération internationale en matière de prévention de la criminalité transnationale, car elle est au cœur du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Compte tenu de la nature mondiale de la menace posée par la criminalité organisée et le terrorisme, pour être efficaces, les mesures de lutte contre ces phénomènes impliquent une coopération constante et régulière entre divers acteurs, parmi lesquels la société civile. La coopération entre les forces de police et les autorités judiciaires fait partie intégrante de la prévention et de la lutte contre le trafic de drogues et le terrorisme. Néanmoins, il est tout aussi important que les actions des autorités soient cohérentes et affichent la transparence nécessaire.

Il existe un lien évident entre développement et sécurité. La consolidation de la situation générale sur le plan de la sécurité doit donc être prioritaire. Cela exige également de régler les questions liées au développement, comme les effets néfastes des changements climatiques, qui peuvent aboutir à une instabilité sociale dans la région, comme il est indiqué dans le rapport du Secrétaire général (voir S/2012/42). En outre, un engagement résolu en faveur de l'état de droit et de la promotion et la défense des droits de l'homme est une condition préalable à la stabilité et à la paix.

Les taux de chômage et pauvreté élevés chez les jeunes renforcent l'attrait du terrorisme et de l'appartenance à des groupes criminels organisés. De ce fait, il est crucial de lutter contre l'exclusion sociale des minorités et d'autres groupes et individus en situation précaire. Nous devons veiller à ce que tous bénéficient des mêmes chances de jouer un rôle dans la société.

La détérioration de la situation humanitaire dans la région du Sahel est une autre source de grave préoccupation. Une crise alimentaire grave menace plus de 10 millions de personnes, et en particulier plus de 1 million d'enfants. La communauté internationale des fournisseurs d'aide doit sans tarder prendre des mesures proactives afin de répondre à cette crise. Outre l'apport d'une assistance humanitaire, il convient également de s'attaquer aux causes profondes de cette crise. Cela doit être suivi par des efforts de développement à long terme et par la consolidation de la résilience de la population afin qu'elle puisse faire à l'avenir face à d'éventuelles sécheresses et crises alimentaires. La Finlande planifie actuellement le financement de son assistance humanitaire à la région pour le début de l'année. En 2011, la Finlande a fourni 5,1 millions d'euros d'aide humanitaire au Niger, au Mali et au Tchad.

La Finlande appuie énergiquement les efforts déployés par les pays de l'Afrique de l'Ouest et du Sahel pour surmonter ces lourdes difficultés. À cet égard, nous tenons également à rendre hommage au rôle important que jouent l'Union africaine et la CEDEAO. Nous voulons encourager les pays de la région à continuer d'étendre les domaines de coopération, non seulement entre eux mais également avec les partenaires internationaux. Comme je l'ai dit au début de ma déclaration, la lutte contre ces problèmes exige les efforts et la coopération de l'ensemble de la communauté internationale.

Le Président : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Égypte.

M. Abdelaziz (Égypte) (*parle en arabe*) : Pour commencer, je voudrais féliciter le Togo de son accession à la présidence du Conseil de sécurité, et remercier la présidence du Conseil d'avoir organisé le présent débat sur le sujet important que constitue l'impact de la criminalité transnationale organisée sur la paix, la sécurité et la stabilité en Afrique de l'Ouest et dans la région du Sahel. Je salue également la présence parmi nous ce matin du Président de la

République togolaise, S. E. M. Faure Essozimna Gnassingbé, qui a personnellement présidé le débat. Je voudrais en outre remercier le Secrétaire général de sa participation et de sa précieuse contribution, ainsi que le Directeur exécutif de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime.

Il est indéniable que les activités des réseaux de la criminalité transnationale organisée sont lourdes de conséquences pour la paix et la sécurité en Afrique, en particulier pour l'Afrique de l'Ouest et la région du Sahel. Il importe donc de s'attaquer à ces activités pour qu'elles ne contribuent pas à anéantir les progrès accomplis dans la consolidation de la paix et de la stabilité dans le continent africain.

Le rapport du Secrétaire général sur les causes des conflits en Afrique met en lumière la réduction marquée – de 14 à la fin des années 90 à 4 actuellement – du nombre de pays africains parties à des conflits armés. En dépit de cette baisse, qui souligne l'attachement profond des gouvernements et des peuples africains à la cause de la paix, de la stabilité et du développement, de nombreux pays africains ne sont toujours en mesure de concrétiser les aspirations de leurs populations en matière de développement, notamment la réalisation des objectifs de développement arrêtés au niveau international, en particulier les objectifs du Millénaire pour le développement, au sujet desquels l'Afrique est toujours distancée par les autres régions.

En outre, les efforts des pays africains pour réaliser la paix et le développement sont entravés par les conséquences croissantes d'un ensemble de nouvelles difficultés, notamment celles liées au terrorisme, aux actes de piraterie et aux vols à main armée en mer et à la criminalité transnationale organisée, dont la traite des personnes, le trafic de drogues et la contrebande d'armes de petit calibre. La gravité de ces difficultés en Afrique de l'Ouest et dans la région du Sahel a été illustrée par les effets délétères qu'ont générés les actes de terrorisme subis par un certain nombre de pays de la région, ainsi que les actes de piraterie et de vols à main armée commis dans le golfe de Guinée, sur la situation économique, sociale et humanitaire de ces pays.

À cet égard, l'Égypte reste très préoccupée par les menaces terroristes que pose Al-Qaida au Maghreb islamique dans la région du Sahel en particulier, et en Afrique de l'Ouest en général. Nous insistons sur la nécessité urgente d'éliminer efficacement la menace terroriste en élaborant un plan d'action sous-régional complet en matière de lutte contre le terrorisme, qui serait appuyé par l'ONU et inclurait une composante renforcement des capacités afin de renforcer les capacités et les infrastructures limitées des pays de la région en matière de sécurité. Cela permettrait notamment de rompre tous les liens entre le groupe terroriste Boko Haram en Afrique de l'Ouest et Al-Qaida au Maghreb islamique, et de renforcer la capacité d'empêcher les terroristes d'organiser des actes de terrorisme et de franchir librement les frontières des États de la région, grâce la mise en œuvre de mesures efficaces de maintien de l'ordre et de contrôle aux frontières et à la surveillance des zones côtières et de l'intérieur des terres. Dans ce contexte l'Égypte réaffirme qu'elle est disposée à contribuer concrètement aux efforts antiterroristes déployés par les pays de la région, notamment en proposant des programmes de formation à leurs forces de sécurité et de maintien de l'ordre et en les faisant profiter de ses données d'expérience et de ses meilleures pratiques.

Les pays de l'Afrique de l'Ouest et de la région du Sahel ont mis en œuvre plusieurs initiatives aux niveaux national et régional pour combattre ces problèmes, entre autres grâce à l'adoption de la Convention de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) sur les armes légères et de petit calibre, leurs munitions et autres matériels connexes, entrée en vigueur en novembre 2009, du Plan d'action régional de la CEDEAO visant à lutter contre les problèmes de plus en plus graves du trafic de drogue, de la criminalité organisée et de la toxicomanie en Afrique de l'Ouest, et du Plan d'action de l'Union africaine sur le contrôle des drogues et la prévention de la criminalité. Toutefois la faiblesse des capacités institutionnelles des pays de la région, en général, et les problèmes économiques et sociaux rencontrés par ces pays, notamment les niveaux élevés de pauvreté et de chômage, ainsi que l'insuffisance de l'assistance internationale ont nui aux résultats de ces efforts régionaux.

L'Égypte a la conviction que le règlement des problèmes liés aux activités des réseaux de la criminalité transnationale organisée passe par une action coordonnée aux niveaux régional et international. Cette action doit prendre en considération le lien direct qui existe entre la lutte contre la criminalité transnationale organisée en Afrique de l'Ouest et dans la région du Sahel et les activités de consolidation de la paix mises en œuvre

dans plusieurs pays de la région, car nombre de ces pays sont confrontés à des difficultés énormes du fait du manque de moyens de leurs institutions de maintien de l'ordre et de leur capacité limitée de contrôler leurs frontières. Ces difficultés concourent à créer un terrain propice aux activités des réseaux de la criminalité organisée, lesquelles en retour, notamment par les revenus qu'elles génèrent, affaiblissent encore plus l'autorité de l'État et les structures institutionnelles.

Pour toutes ces raisons, nous devons travailler main dans la main pour briser le cercle vicieux de la faiblesse des capacités institutionnelles et de la menace grandissante de la criminalité transnationale organisée.

À cet égard, l'Égypte accueille favorablement les initiatives visant à incorporer la lutte contre la criminalité organisée aux activités menées dans de nombreux pays de la région par les bureaux intégrés des Nations Unies pour la consolidation de la paix, et à faire en sorte que le renforcement des capacités des institutions nationales en charge de la sécurité fasse partie du mandat des opérations de maintien de la paix en Afrique, en tenant compte bien évidemment de la question de l'appropriation nationale des processus de réforme et de renforcement des capacités institutionnelles.

Par ailleurs, il convient d'insister sur le fait qu'une approche globale de la question de la criminalité transnationale organisée, qui a de lourdes répercussions sur la paix, la sécurité et la stabilité en Afrique de l'Ouest et dans la région du Sahel, ne saurait se limiter au seul renforcement des capacités des institutions des pays de la région chargées du contrôle des frontières et du maintien de l'ordre. Compte tenu des liens étroits entre paix, stabilité et développement, elle passe également par un soutien aux efforts déployés par les pays de la région pour surmonter les difficultés économiques, sociales et humanitaires auxquelles ils se heurtent, et plus particulièrement par un soutien à la création d'emplois, notamment à l'intention des jeunes.

Enfin, l'Égypte souligne que l'appui fourni par la communauté internationale et le système des Nations Unies, notamment dans le cadre des activités de la Commission de consolidation de la paix, de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et autres, doit être axé sur le renforcement des capacités des mécanismes régionaux, le contrôle des frontières et l'échange d'informations sur la criminalité transnationale organisée, y compris concernant la contrebande d'armes de petit calibre, le trafic de drogues et la traite d'êtres humains. Il faut aussi s'attacher à mobiliser un soutien international accru aux efforts des pays de l'Afrique de l'Ouest et de la région du Sahel pour lutter contre les causes profondes de l'instabilité.

Le Président : Je donne maintenant la parole au représentant du Japon.

M. Yamazaki (Japon) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à féliciter chaleureusement le Représentant permanent du Togo, S. E. M. Kodjo Menan, de son accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de février. Je salue par ailleurs la présence du Président togolais, S. E. M. Faure Gnassingbé.

Le Japon applaudit l'initiative togolaise de poursuivre l'examen de la situation en Afrique de l'Ouest et dans la région du Sahel, dans le sillage de la séance organisée le mois dernier sur ce même thème par l'Afrique du Sud. Je tiens aussi à remercier le Secrétaire général d'avoir pris la décision d'envoyer des missions chargées d'évaluer les deux nouvelles menaces qui pèsent sur la région, à savoir la piraterie et les vols à main armée dans le golfe de Guinée et les incidences de la crise libyenne sur les pays de la région du Sahel.

Ces dernières années, les pays de l'Afrique de l'Ouest et de la région du Sahel ont subi de plein fouet la menace que représente la criminalité transnationale organisée, notamment le terrorisme, la prolifération des armes de petit calibre et le trafic de drogues. Ils ont néanmoins déployé de vigoureux efforts pour régler ces problèmes. Parmi les initiatives notables, on peut notamment signaler les efforts de la Communauté économique des pays de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) pour contrôler la prolifération des armes légères et de petit calibre et le trafic de drogue. Les quatre pays d'Afrique de l'Ouest inscrits à l'ordre du jour de la Commission de consolidation de la paix se sont également efforcés de combattre ces problèmes en procédant à la réforme de leur secteur de la sécurité et en renforçant la primauté du droit. Toutes ces initiatives méritent d'être saluées.

Toutefois, les derniers débats sur la question ont montré que de nouveaux problèmes sont apparus dans la région, avec, d'une part, la piraterie et les vols à main armée dans le golfe de Guinée, et, d'autre part, les incidences de la crise libyenne. La crise libyenne a

entraîné le retour de quelque 420 000 rapatriés au Niger, au Mali, en Mauritanie et au Tchad voisins, ce qui a gonflé les rangs d'une population déjà aux prises avec des pénuries alimentaires et a favorisé la prolifération des armes légères. De surcroît, les activités d'Al-Qaida au Maghreb islamique font peser une lourde menace sur la sécurité de la région. En outre, le Japon est très préoccupé par les récents affrontements survenus au Mali entre le Gouvernement et les rebelles touaregs et par les multiples attentats perpétrés au Nigéria par le groupe Boko Haram. Une action efficace doit être entreprise afin que la région puisse préserver les progrès accomplis à ce jour.

La dimension transnationale de ces problèmes impose que nous adoptions une approche pluridisciplinaire à l'appui des efforts nationaux consentis, tout en veillant à ce que les pays touchés conservent la maîtrise du processus. Conscient de cette nécessité, le Japon a donc appuyé les efforts visant à combattre les menaces qui pèsent sur la région par l'intermédiaire de mécanismes nationaux, régionaux et multilatéraux.

Au plan national, le Japon a travaillé en collaboration avec le Programme des Nations Unies pour le développement pour faire face à la prolifération des armes légères au Libéria, en Sierra Leone et en Côte d'Ivoire, et au plan bilatéral, il a fourni au Mali les véhicules nécessaires pour lutter contre la criminalité organisée.

À l'échelle régionale, depuis l'année 2000, nous fournissons une assistance ininterrompue à la CEDEAO. À titre d'exemple, le Japon a récemment participé aux efforts de renforcement des capacités de lutte contre les stupéfiants en Guinée.

Au niveau multilatéral, le Japon, par l'intermédiaire de la Commission de consolidation de la paix et de son groupe de travail sur les enseignements de l'expérience, a contribué à mobiliser les ressources et l'appui politique en faveur de la réforme du secteur de la sécurité et du renforcement de la primauté du droit dans les pays inscrits à l'ordre du jour de la Commission. Nous invitons le Conseil à s'inspirer des conclusions des débats de la Commission de consolidation de la paix pour la formulation de ses politiques dans ce domaine.

La communauté internationale doit prêter une grande attention au sujet traité ici aujourd'hui, non seulement parce que la criminalité transnationale organisée touche divers pays, mais aussi parce que les problèmes que sont le trafic, le terrorisme et la piraterie sont étroitement liés. Afin d'utiliser au mieux les ressources à notre disposition, nous devons améliorer nos efforts et garantir une meilleure coordination entre les acteurs régionaux et internationaux concernés. Le Japon, pour sa part, reste déterminé à œuvrer, de concert avec les organisations régionales et les pays de la région, à la paix et à la stabilité dans ces deux zones géographiques très importantes.

Le Président : Je donne maintenant la parole au représentant de la Tunisie.

M. Jerandi (Tunisie) : Je tiens tout d'abord à remercier la présidence togolaise du Conseil de sécurité d'avoir choisi ce sujet de grande importance pour la paix et la sécurité internationales, en Afrique en particulier. Nous nous félicitons de voir S. E. M. Faure Gnassingbé, Président de la République togolaise, présider ce débat sur l'impact de la criminalité transnationale organisée sur la paix, la sécurité et la stabilité en Afrique de l'Ouest et dans la région du Sahel. Je remercie également S. E. M. BAN Ki-moon, Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, et les autres orateurs pour la qualité de leurs interventions.

Les États d'Afrique de l'Ouest et de la région du Sahel sont confrontés à des problèmes graves qui menacent la sécurité et la stabilité de tout le continent africain et entravent les efforts de développement et de démocratisation en cours. Je pense en particulier aux actes de piraterie dans le golfe de Guinée, au trafic illicite d'armes et de drogues et à la menace que représentent les groupes terroristes.

Les crises connues par de nombreux pays de la région ont exacerbé une situation déjà précaire sur le plan de la sécurité, notamment dans la région du Sahel, du fait du flux massif de rapatriés, de l'apparition de nouveaux groupes terroristes, du transfert clandestin d'armes et de la montée de la criminalité, comme le dit le rapport de la mission d'évaluation des incidences de la crise libyenne sur la région du Sahel, contenu dans le document S/2012/42. Le même rapport ajoute que la détérioration de la situation de sécurité a rendu plus difficile l'acheminement de l'aide humanitaire à des populations souffrant déjà de crises alimentaires et nutritionnelles chroniques et indique que dans certaines zones isolées, les organisations criminelles se sont chargées de fournir l'aide humanitaire, ce qui leur permettrait de former des réseaux locaux de

fournisseurs d'armes et d'autres moyens logistiques, et ce qui démontre encore une fois l'urgence de l'adoption d'une approche globale et holistique dans la lutte contre la criminalité transnationale organisée, à tous les niveaux, national, régional et international, en tenant compte des liens étroits entre l'insécurité, le sous-développement et la pauvreté.

Les zones frontalières demeurent un lieu privilégié pour le trafic d'armes et de drogues et la montée de la criminalité. Une vigilance accrue et une coopération active entre tous les États de la région est plus que nécessaire pour contrecarrer efficacement les menaces persistantes à la sécurité et à la stabilité des États et des populations civiles.

Même si l'Union africaine et les organisations sous-régionales ont mis au point des dispositifs régionaux en la matière, leurs ressources et leurs capacités demeurent limitées face à l'ampleur des menaces actuelles. Dans un rapport de 2010, l'Organisation maritime internationale (OMI) recense désormais la côte ouest-africaine parmi les six principaux foyers de piraterie dans le monde, ce qui perturbe gravement la navigation maritime internationale. Ce que l'on sait également, selon le rapport du Secrétaire général, c'est que certains pays de la région de l'Afrique de l'Ouest servent d'escale à la grande contrebande de cocaïne qui de l'Amérique latine va vers les marchés de l'Europe et de l'Amérique du Nord.

Afin d'empêcher que ce problème ne s'amplifie davantage, il devient urgent de renforcer la coopération internationale pour lutter efficacement contre ce fléau, notamment à travers l'identification de moyens permettant de faire face à la mobilité des acteurs de la criminalité organisée et des terroristes et au recours qu'ils font aux nouvelles technologies de l'information; l'adoption d'une action multilatérale, notamment par la mise en place de mécanismes facilitant l'entraide juridique, l'extradition et la coopération entre les forces de l'ordre; la consolidation des moyens mis à la disposition des services de police et des systèmes de justice criminelle; et la consolidation de la coopération avec la société civile, afin d'accroître la sensibilisation des populations et les encourager à la collaboration avec les autorités pour lutter efficacement contre ce problème. Nous partageons également l'avis de la mission d'évaluation des Nations Unies sur la piraterie dans le golfe de Guinée sur l'importance de l'élaboration d'une stratégie globale de lutte contre la piraterie dans la région et nous saluons à cet égard la décision de la présidence togolaise de consacrer une séance, le 27 février prochain, à un débat approfondi sur cette question.

Dans le même cadre, la communauté internationale et à sa tête l'ONU sont appelées à redoubler d'efforts en vue de mettre en place une stratégie globale et intégrée pour résoudre les causes profondes de l'instabilité dans la région, notamment en assurant une meilleure coordination dans la mise en œuvre des initiatives des pays touchés de l'Union africaine, des organisations sous-régionales et des différentes parties prenantes, bilatérales et multilatérales; en renforçant les capacités nationales visant à assurer un meilleur contrôle des frontières et à relever les défis de l'insécurité et du sous-développement; en mobilisant davantage l'aide internationale en faveur des pays de la région de l'Afrique de l'Ouest et de la région du Sahel; et enfin, en renforçant l'interopérabilité entre les différents organes de l'ONU présents dans la région et leur présence sur le terrain compte tenu du fait qu'aucun des organes de l'ONU n'est doté à ce jour d'un mandat global couvrant la vaste région du Sahel.

Pour terminer, nous tenons à réitérer l'importance d'un renforcement de la coopération et de l'interaction entre les États touchés, les organisations régionales et les différents organes de l'ONU pour faire face aux besoins urgents d'aide humanitaire et à la multitude des enjeux sécuritaires, économiques et sociaux liés à la criminalité transnationale organisée, dont notamment un chômage en forte augmentation parmi les jeunes.

Le Président : Je donne maintenant la parole au représentant de la Norvège.

M. Malme (Norvège) (*parle en anglais*) : La criminalité transnationale organisée représente une menace à la paix, à la sécurité et à la stabilité de l'Afrique de l'Ouest et de la région du Sahel, et en fin de compte, du reste de la communauté internationale. En réponse, nous devons redoubler d'efforts au niveau international et ce, de façon mieux coordonnée, sous la direction de l'Organisation des Nations Unies. C'est la raison pour laquelle la Norvège appuie l'Équipe spéciale de lutte contre la criminalité transnationale organisée mise en place l'année dernière par le Secrétaire général. Nous lui avons affecté des fonds spéciaux pour sa phase de démarrage et l'appui de la Norvège a permis à Vienne de disposer ici à New York d'un officier de liaison avec l'Équipe spéciale.

La cocaïne passée en contrebande par l'Afrique de l'Ouest depuis l'Amérique latine peut finir son périple en Norvège et ailleurs en Europe, mais elle laisse de toute façon dans son sillage toxicomanie, corruption et violence. Les pirates du golfe de Guinée peuvent cibler les navires norvégiens, mais ils portent également atteinte à l'activité économique de la région.

En outre, les suites de la crise libyenne ont accentué certains des problèmes et mis en lumière la nécessité d'y faire face et d'y porter remède, comme l'ont souligné récemment la mission d'évaluation interinstitutions des Nations Unies dans la région du Sahel (voir S/2012/42) et le rapport du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest.

Plusieurs États d'Afrique de l'Ouest ont accompli au cours des dernières années d'importants pas en avant vers une stabilité et une liberté politiques plus grandes. Mais la situation demeure précaire. Le terrorisme et la prolifération des armes, la progression de la piraterie le long des côtes et le trafic de drogues représentent non seulement de graves menaces à la sécurité et à la vie des particuliers, mais également un grave défi à la gouvernance, à la paix et à la stabilité des États de la région, aussi bien des États fragiles sortant d'un conflit que des démocraties stables.

La criminalité transnationale organisée n'est pas juste une question judiciaire. C'est un problème qui remet en cause les fondements mêmes de l'État en pénétrant au plus profond de la sphère politique et des secteurs public et privé par le biais de la corruption, du blanchiment d'argent et des financements illicites.

Des efforts considérables sont déjà faits par les États de la région, avec l'appui de la communauté internationale, pour faire face à certains de ces défis. Toutefois, il est urgent d'assurer une coordination et une coopération beaucoup plus étroites entre États de la région. Il est également nécessaire que des engagements politiques plus fermes soient pris par les gouvernements régionaux. La coopération en matière de répression de ces activités est importante, mais il doit également exister une volonté politique suffisante de s'attaquer à la criminalité organisée.

Les importantes initiatives prises par l'Union africaine et la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest doivent être renforcées et appuyées par la communauté internationale. L'Organisation internationale de police criminelle (INTERPOL) a un rôle clef à jouer à l'appui de l'action des États Membres de la région en intervenant contre les menaces que représente la criminalité transnationale organisée. La Norvège se félicite à cet égard de l'initiative récente visant à renforcer la collaboration entre l'ONU et INTERPOL en Afrique de l'Ouest et dans la région du Sahel.

L'attention accrue portée à la menace de la criminalité organisée mérite la place que lui a donnée le Secrétaire général dans son programme d'action quinquennal. Nous nous réjouissons à la perspective de travailler, avec l'ONU, à la mobilisation d'une action collective et au développement de nouveaux outils face à ce problème. Nous comptons que l'Équipe spéciale de lutte contre la criminalité transnationale organisée du Secrétaire général contribuera largement à l'intégration des interventions de lutte contre la criminalité transnationale organisée aux activités menées par les Nations Unies dans les domaines du maintien de la paix, de la consolidation de la paix, de la sécurité et du développement. Nous espérons que l'Équipe spéciale et le programme d'action quinquennal étayeront les initiatives mondiales et régionales appropriées et permettront de faire porter sur des régions comme l'Afrique de l'Ouest l'attention dont elles ont tant besoin.

Enfin, je souhaite faire écho aux autres orateurs pour remercier le Togo et son président d'avoir organisé la présente séance.

Le Président : Je donne maintenant la parole au représentant du Canada.

M. Rishchynski (Canada) : J'aimerais féliciter le Togo et le Conseil pour le présent débat public, focalisé et important. Le Canada remercie aussi le Président de son franc document de réflexion (S/2012/83, annexe), dont nous partageons largement l'analyse.

Le Canada est préoccupé par les effets déstabilisateurs du trafic de drogues illicites, surtout de la cocaïne, en provenance des Amériques. C'est pourquoi nous avons abordé cette question lors du sommet du Groupe des Huit à Muskoka, au Canada, en 2010, et nous félicitons la France pour la rencontre ministérielle de mai dernier regroupant plusieurs pays de l'Afrique de l'Ouest, des Amériques et du Groupe des Huit. Nous aimerions voir ce travail continuer, avec un plus grand nombre de partenaires.

Les groupes criminels organisés transnationaux et les trafics auxquels ils se livrent – drogues illicites, personnes, armes à feu – portent atteinte à la

démocratie et à la primauté du droit, alimentent la corruption, perturbent les marchés libres, réduisent la richesse nationale et ralentissent le développement des sociétés stables. Les groupes criminels organisés en Amérique latine étendent leurs réseaux à de nouveaux territoires, ce qui favorise l'apparition d'États narcotrafiquants en Afrique de l'Ouest, et menace gravement la sécurité publique d'un côté comme de l'autre de l'Atlantique.

(*l'orateur poursuit en anglais*)

En plus des effets du commerce de drogue, nous sommes inquiets des éventuels partenariats qui pourraient se former entre le crime organisé et les groupes terroristes. Lors d'une récente réunion du Groupe de travail sur le Sahel du Forum mondial de lutte contre le terrorisme, que le Canada a eu le privilège de coprésider avec l'Algérie, beaucoup d'attention a été accordée à cette menace. Il a été reconnu que les mesures visant à contrer une partie du problème contribueraient également à contrer l'autre.

C'est pourquoi le Canada participe, d'un côté comme de l'autre de l'Atlantique, à des activités de consolidation de la paix, de renforcement des institutions et de renforcement des capacités, afin d'aider les gouvernements partenaires à lutter contre la criminalité transnationale organisée et le terrorisme. Ces menaces transnationales nous obligent à travailler ensemble plus efficacement aux niveaux multilatéral, régional et bilatéral. Ici, à New York, le Canada est prêt à jouer son rôle en tant que Président de la formation Sierra Leone de la Commission de consolidation de la paix, en collaboration avec les autres formations, les gouvernements régionaux et les autres intervenants concernés, afin d'encourager et de faciliter l'adoption d'une approche plus coordonnée.

La Sierra Leone est un excellent exemple de l'importance de la coopération régionale et internationale. Le pays a enregistré d'admirables avancées dans sa lutte contre la criminalité transnationale. Parmi les membres de l'Initiative côtes de l'Afrique de l'Ouest, c'est la Sierra Leone qui a accompli le plus de progrès, notamment en menant à bien l'établissement d'une unité de lutte contre la criminalité transnationale organisée. Elle a également fait de grandes avancées dans la réforme de son secteur de la justice et dans la mise sur pied d'une commission de lutte contre la corruption respectée dans le monde entier. Toujours est-il que ces progrès dépendent de l'évolution de la situation dans l'ensemble de la région, y compris l'amélioration du partage de renseignements et de la capacité d'alerte rapide. Puisque les États ont une capacité limitée de surveillance et de patrouille à la frontière, les criminels jouissent d'une grande liberté pour trouver le contexte le plus favorable à leurs opérations. Plus sérieusement, nombre d'autorités nationales ne disposent pas des outils juridiques et techniques nécessaires pour surveiller les mouvements d'argent et prévenir le blanchiment de fonds.

Récemment, nous avons vu des réseaux de passage de clandestins profiter du manque de rigueur dans les exigences relatives à l'obtention de visas pour opérer en Afrique de l'Ouest. Certains membres de la région ont réagi en limitant les visas de transit et les visas octroyés à l'entrée sur le territoire, mais les réseaux se sont adaptés en faisant passer les migrants en situation irrégulière par des pays voisins. Le Canada félicite le Togo et le Bénin des mesures de prévention qu'ils ont prises, et œuvre avec les pays de la région pour gérer la situation de manière cohérente.

Le Plan d'action régional de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et l'Initiative côtes de l'Afrique de l'Ouest sont des mesures utiles dans l'élaboration d'une réponse véritablement régionale à la criminalité transnationale organisée. Le Canada a joué un rôle important dans la mise en œuvre de l'Initiative par l'intermédiaire de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime. Cependant, pour que les objectifs soient atteints, la CEDEAO devra faire preuve d'un leadership renouvelé, les gouvernements devront se doter d'une capacité nationale viable et disposer d'un plus grand appui financier et technique de la part des donateurs, et l'ONU devra adopter une approche plus intégrée, comme le préconise le Secrétaire général. Le Conseil de sécurité devrait continuer de faire de cet enjeu un volet important des mandats des missions d'après conflit, tout comme la Commission de consolidation de la paix devrait continuer d'élaborer une approche plus solide et plus concrète quant au soutien offert aux pays visés par son programme.

Enfin, le Canada s'inquiète des éventuelles répercussions humanitaires de la crise alimentaire et nutritionnelle qui menacent le Sahel. Dans ses récentes déclarations, la Coordonnatrice adjointe des secours d'urgence, Catherine Bragg, a souligné la gravité de la situation. Jusqu'à 12 millions de personnes pourraient être touchées par les conséquences conjuguées de la sécheresse et de l'insécurité alimentaire chronique, situation exacerbée par l'afflux de rapatriés et par les

récents combats faisant rage dans le nord du Mali qui ont donné lieu à des déplacements à l'intérieur et à l'extérieur du pays. Afin d'arrêter le cycle des crises alimentaires qui tourmente la région, il faudra s'attaquer aux causes sous-jacentes, à savoir l'influence réciproque de l'insécurité alimentaire, du sous-développement, des capacités nationales limitées et des menaces transnationales.

Le Président : Je donne maintenant la parole à la représentante du Luxembourg.

M[me] Lucas (Luxembourg) : Le Luxembourg souscrit pleinement au discours de l'Union européenne.

Je tiens à remercier vivement le Président de la République togolaise, S. E. M. Faure Gnassingbé, d'avoir pris l'initiative d'organiser ce débat important. Le rapport de la mission dépêchée par le Secrétaire général, en étroite collaboration avec l'Union africaine, pour évaluer les incidences de la crise libyenne sur la région du Sahel (voir S/2012/42), confirme une situation alarmante : les pays de la région du Sahel font face à une situation de pauvreté chronique, une crise humanitaire imminente ainsi qu'à de sérieux problèmes de sécurité, qui sont antérieurs à la crise libyenne mais ont été exacerbés par cette dernière.

Les actes de groupes terroristes, tels qu'Al-Qaida au Maghreb islamique et Boko Haram, tout comme d'autres groupes armés, ainsi que la multitude de trafics, sont des questions transnationales qui concernent tous les États de la région et possèdent un important potentiel déstabilisateur régional, voire international. Le rapport de la mission dépêchée par le Secrétaire général dans le golfe de Guinée afin de mesurer la menace que représentent la piraterie et d'autres activités criminelles (voir S/2012/45), présente des conclusions similaires : il y a un effort important à déployer en matière d'échange de renseignements, de mise à niveau des cadres légaux, de renforcement des capacités de l'État à assumer ses fonctions régaliennes, et de lutte contre la mauvaise gouvernance et la corruption. La réunion d'une dizaine de chefs d'État africains, le 18 février à Cotonou, pour parler de la sécurité dans la région du Sahel doit être saluée comme un important pas dans cette direction.

À court terme, une réponse sécuritaire concertée, telle qu'initiée par certains États de la sous-région, à travers notamment une mutualisation des forces, pourrait faire une réelle différence, et devrait faire l'objet d'un appui de la communauté internationale. Compte tenu de la nature transnationale du crime organisé et des réseaux terroristes, le contrôle des frontières et la présence de l'État dans les zones les plus reculées des territoires sont deux éléments essentiels qui doivent être au cœur des stratégies et des actions, autant nationales que régionales et multilatérales, pour éviter que le vide sécuritaire ne soit comblé par des organisations criminelles et terroristes.

Si une partie de la solution a évidemment trait à la sécurité, une stabilisation durable de la région devra parallèlement reposer sur un développement économique et social des pays de la région, avec un accent particulier sur l'éducation et l'insertion professionnelle des jeunes. C'est dans cet esprit que le Luxembourg a appuyé de manière substantielle, au cours des dernières décennies, les États de la région du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest, notamment le Sénégal, le Burkina Faso, le Mali, le Niger et le Cap-Vert. Nous comptons poursuivre ces partenariats à l'avenir.

Nous partageons pleinement l'avis du Secrétaire général quant au besoin de renforcer la coopération internationale en soutien de la région et d'en accroître la cohérence et la coordination. La stratégie pour le Sahel que l'Union européenne vient d'adopter s'inscrit dans une telle approche intégrée.

Afin de renforcer la dynamique qui a été initiée, nous faisons confiance au nouveau leadership de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, que je félicite pour son élection, pour donner priorité au renouvellement de son plan d'action régional visant à lutter contre le trafic illicite de drogues et la criminalité organisée, afin que tous les pays touchés par le fléau du trafic de drogues et de la criminalité organisée puissent en profiter et puissent aussi participer à l'Initiative côtes de l'Afrique de l'Ouest, en partenariat avec le système des Nations Unies et INTERPOL. Nous encourageons en particulier le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest, avec son expérience intime de la région de l'Afrique de l'Ouest, à continuer ses efforts pour fédérer les efforts du système des Nations Unies et établir des liens avec les importantes initiatives régionales, sous-régionales et nationales en cours.

La Commission de consolidation de la paix des Nations Unies a son rôle à jouer à cet égard. Dans le contexte de la formation Guinée, que j'ai l'honneur de présider, d'importants progrès ont pu être enregistrés dans le domaine de la réforme de la justice et du secteur

de la sécurité et de la défense. De même, les récentes inculpations par le collège de juges chargé de l'enquête sur les violences du 28 septembre 2009 confirment la ferme volonté du Gouvernement de la Guinée d'avancer dans le dossier de la lutte contre l'impunité. Nous espérons vivement que la Guinée pourra prochainement activement contribuer à l'Initiative côtes de l'Afrique de l'Ouest et à la lutte contre le fléau de la criminalité transnationale.

Pour terminer, je tiens à féliciter le Conseil pour son travail continu en vue d'une meilleure intégration des efforts pour lutter contre la criminalité transnationale organisée dans la région du Sahel et en Afrique de l'Ouest et faire face à l'impact sur la paix, la stabilité et la sécurité.

Le Luxembourg est en effet intimement convaincu qu'il importe d'aborder les dimensions de la paix et de la sécurité, du développement et des droits de l'homme de manière intégrée et avec une attention égale.

Le Président : Je donne maintenant la parole au représentant du Burkina Faso.

M. Somdah (Burkina Faso) : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord, au nom de ma délégation, de vous féliciter pour l'accession de votre pays à la présidence du Conseil de sécurité et de vous remercier pour l'organisation du présent débat portant sur l'impact de la criminalité transnationale organisée sur la paix, la sécurité et la stabilité en Afrique de l'Ouest et dans la région du Sahel. Je saisis l'occasion pour féliciter la délégation sud-africaine pour la manière avec laquelle elle a conduit les travaux du Conseil durant le mois de janvier. Je salue la présence et les importantes déclarations du Secrétaire général, ainsi que des distingués intervenants à ce débat.

Le thème du présent débat, qui vient compléter et approfondir les consultations tenues par le Conseil au mois de janvier sur les activités du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest (UNOWA) ainsi que sur le rapport (voir S/2012/42, annexe) de la mission d'évaluation sur l'incidence de la crise libyenne sur la région du Sahel, donne l'occasion d'examiner de façon globale et intégrée la problématique des défis sécuritaires qui se posent aux États de la région. Les questions d'insécurité au Sahel ainsi que la recrudescence du trafic de drogues et de la criminalité transnationale organisée en Afrique de l'Ouest sont devenues des fléaux potentiels d'insécurité et d'instabilité pour les États de la région et la communauté internationale dans son ensemble.

Ces questions d'insécurité, auxquelles se greffent une crise alimentaire dans la région du Sahel ainsi que la piraterie dans le golfe de Guinée, posent clairement la problématique de l'interdépendance entre sécurité et développement, surtout dans un contexte où les impératifs et les besoins des populations se font pressants. À un moment où les États de ces régions se doivent de concentrer leurs énergies sur les priorités en matière de développement, les questions de sécurité viennent remettre en cause les acquis et menacent dangereusement les institutions étatiques, la paix et la sécurité.

Pour ce faire, l'ordre du jour du quarantième Sommet de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) était essentiellement consacré aux questions de sécurité dans la sous-région, notamment l'insécurité dans le Sahel et la recrudescence de la piraterie dans le golfe de Guinée. La conjonction entre le trafic de drogues et les activités criminelles connexes, telles que le financement des conflits, la criminalité transnationale organisée, le trafic illicite d'armes et le blanchiment d'argent, fragilise davantage ces régions, dont nombre d'États sont encore en phase de reconstruction post-conflit ou en situation de crise.

C'est conscient de l'impact de ces activités criminelles transnationales sur la sécurité et le développement que le Burkina Faso avait organisé pour la première fois en 2009 un débat thématique sur le trafic de drogues et la menace à la sécurité internationale. C'est dire l'urgence et l'importance pour la communauté internationale, en particulier le Conseil de sécurité, à continuer d'agir pour apporter des réponses adéquates à ces questions.

Aussi, il est heureux que le Conseil de sécurité, lors de ses consultations du 26 janvier 2012, se soit préoccupé de l'aggravation de la situation sécuritaire dans la région du Sahel suite à la crise libyenne et ait souligné, pour ce faire, la nécessité d'une démarche coordonnée impliquant tous les acteurs, y compris les Nations Unies.

Ma délégation soutient cette approche et reste convaincue que seule une coopération renforcée à l'échelle sous-régionale, régionale et internationale est à même de faire face aux activités criminelles et terroristes qui menacent la stabilité et la sécurité des États de la région du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest. Nous saluons et encourageons l'action menée par l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime,

INTERPOL, l'Initiative côtes de l'Afrique de l'Ouest, ainsi que les départements compétents du Secrétariat de l'ONU en appui aux efforts des États de la région, en particulier pour ce qui est de la mise en œuvre du Plan d'action visant à lutter contre le trafic de drogues, de la CEDEAO.

Nous estimons que les recommandations formulées dans le rapport de la mission interinstitutions répondent déjà à certaines des préoccupations, notamment le soutien que les Nations Unies pourraient apporter au renforcement des capacités des États Membres et des mécanismes et stratégies sous-régionaux et régionaux de coopération, ainsi que la mise en place de stratégies et de programmes qui traitent des causes profondes de la recrudescence de la criminalité transnationale organisée dans ces deux régions. Autant il incombe au premier chef aux États de la région d'intensifier leur coopération à plusieurs niveaux, autant relève-t-il de la responsabilité de la communauté internationale, en particulier du Conseil de sécurité, d'appuyer leurs efforts dans la lutte contre ces menaces aveugles et indiscriminées. Aussi souhaitons-nous vivement que l'appel lancé par la CEDEAO à l'issue de son quarantième Sommet bénéficie d'un soutien effectif et prompt de la part de la communauté internationale, en particulier des Nations Unies.

Pour sa part, le Burkina Faso participe activement aux actions et initiatives entreprises aux plans régional et sous-régional pour lutter contre les activités criminelles et terroristes, notamment celles relatives au trafic de drogues en Afrique de l'Ouest et à la plate-forme régionale de coopération judiciaire regroupant trois autres pays, que sont le Mali, la Mauritanie et le Niger. Le Burkina Faso reste également disposé à coopérer au niveau sous-régional dans le cadre de la stratégie commune contre le terrorisme.

Nous ne saurions occulter l'impact de la grave crise alimentaire sur la sécurité des États du Sahel. Tout en saluant l'élan de solidarité déjà manifesté par certains partenaires, institutions et pays suite à l'appel d'aide humanitaire d'urgence lancé par certains pays de la région, nous exhortons la communauté internationale à soutenir les efforts des pays affectés.

Pour terminer, nous appelons la communauté internationale à s'inscrire dans une démarche globale et intégrée en vue d'apporter des réponses appropriées aux questions de sécurité au Sahel et en Afrique de l'Ouest et à les envisager comme relevant de la responsabilité de tous. Les conclusions du présent débat devraient s'orienter vers cette dynamique.

Le Président : Je donne maintenant la parole au représentant du Sénégal.

M. Diallo (Sénégal) : Monsieur le Président, je voudrais, à l'entame de mon propos, vous souhaiter la bienvenue au Siège de l'ONU et vous dire toute notre joie de vous voir assumer la présidence du Conseil de sécurité en ce mois de février 2012.

À l'instar des intervenants qui m'ont précédé, je tiens également à présenter nos chaleureuses félicitations et à dire notre appréciation à la délégation togolaise pour avoir pris cette judicieuse et opportune initiative d'organiser un débat public sur ce thème de la criminalité transnationale organisée, qui, à lui seul, résume l'une des plus grandes préoccupations de l'Afrique de l'Ouest et de la région sahélienne.

De par l'ampleur des menaces multiples et multiformes auxquelles elle expose le continent africain, et particulièrement sa sous-région de l'Ouest, la criminalité transnationale organisée justifie toute l'importance que nous attachons à son examen. Malheureusement, la conjugaison de facteurs tels que la porosité des frontières, la pauvreté et l'instabilité politique a constitué un terreau fertile pour le grand banditisme dans cette partie du monde. Il va sans dire que si des mesures hardies, à la hauteur du danger, ne sont pas prises, ce fléau, qui ne cesse de s'amplifier, anéantira à coup sûr nos efforts de développement économique, tout en mettant en péril les équilibres nationaux et sociaux encore fragiles de plusieurs États de l'Afrique de l'Ouest et de la bande du Sahel.

Le péril est encore plus grand si l'on en juge par les nombreux rapports de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (UNODC) qui établissent que la criminalité transnationale organisée est fortement alimentée par des activités aussi condamnables que le trafic de drogues, le trafic d'armes, la traite d'êtres humains, la piraterie et le blanchiment de fonds. Ainsi, pour être efficace, la lutte contre la criminalité transnationale organisée devrait nécessairement prendre en compte de manière holistique tous les aspects de ce fléau aux ramifications tentaculaires.

Sous ce rapport, une source de préoccupation majeure demeure la prolifération des armes légères dans notre sous-région, liée au coût peu élevé et à la facilité d'obtention et d'utilisation de ces armes. Elle

remet sérieusement en cause la sécurité et le développement économique et social de nos pays avec, à la clef, une escalade des conflits, un effritement des accords de paix, une intensification de la violence et une exacerbation de la criminalité.

Consciente de cela, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) a adopté en 2006 une convention sur les armes légères et de petit calibre, leurs munitions et autres matériels connexes, qui est entrée en vigueur en 2009. Celle-ci constitue une lueur d'espoir vers de véritables avancées dans la lutte contre la propagation de ces armes, dont la circulation en Afrique de l'Ouest reste une dangereuse étincelle pour une région déjà inflammable.

Grâce au Plan d'action régional adopté en 2008, la CEDEAO s'est dotée d'une unité de lutte contre la drogue, principal mécanisme de coopération et de partage des renseignements avec les organisations similaires engagées dans le même combat en Europe, en Amérique latine et aux États-Unis d'Amérique. En outre, les États membres de la CEDEAO accordent une importance appuyée à l'élaboration et à l'harmonisation des législations pour les enquêtes et les procès.

Par ailleurs, toujours dans le cadre de la mise en œuvre du Plan d'action dans ses aspects opérationnels, la conférence sous-régionale sur l'harmonisation des actions en matière de lutte contre la drogue, tenue dans la capitale sénégalaise en février 2010, a permis d'adopter une feuille de route communément appelée l'Initiative de Dakar. Ce dispositif de riposte multisectoriel est basé principalement sur la réduction de l'offre et de la demande par la suppression du trafic illicite et le renforcement des mécanismes opérationnels de lutte à travers l'échange d'informations, la création d'une base de données criminelles sous-régionale et l'amélioration des contrôles aux frontières.

Le développement de l'entraide judiciaire dans la lutte contre le blanchiment de fonds au niveau international participe également de cette volonté d'éradiquer toutes les activités liées au crime organisé. À ce propos, l'on ne saurait limiter cette coopération aux seuls aspects financiers. Il s'agit aussi et surtout d'en appeler à un soutien stratégique qui est attendu des différents partenaires, sous la forme de ce qu'il convient d'appeler une alliance stratégique contre le trafic de drogues.

Bien entendu, la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée, dite Convention de Palerme, reste la principale réponse internationale à ce fléau et continue de susciter un vif espoir en vue de contribuer à endiguer ce phénomène. Pour atteindre les objectifs de cette convention, il est indispensable de renforcer les moyens de l'Équipe spéciale mise en place pour le suivi de son application.

Un autre sujet d'inquiétude majeure qui mérite toujours notre attention est le développement préoccupant des actes de piraterie dans le golfe de Guinée et la région du Sahel. Plus d'efforts de notre part sont requis pour venir à bout de cette activité qui, au-delà de l'insécurité qu'elle suscite sur la libre navigation internationale, constitue un frein à l'essor économique des pays concernés.

Malgré tous les efforts que les États mènent, individuellement et collectivement, pour barrer la route à ce mal aux conséquences nombreuses et désastreuses sur nos États, il reste encore beaucoup à faire pour en finir définitivement avec la criminalité transnationale organisée. Ainsi, pour tenir compte de toute la dimension de la lutte contre ce fléau et de ses divers aspects, nos actions ne doivent pas seulement se limiter au renforcement des capacités nationales et régionales dans le domaine de la réglementation et de la surveillance. Il est par conséquent nécessaire, du point de vue de ma délégation, qu'en sus d'adopter au plan interne les principes de la bonne gouvernance économique et politique, la communauté internationale appuie les efforts des pays de l'Afrique de l'Ouest et de la bande sahélienne pour lutter contre la pauvreté, la précarité sociale, l'instabilité politique et la rupture des équilibres écologiques.

Le Président : Je donne maintenant la parole au représentant d'Israël.

M. Prosor (Israël) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je voudrais vous remercier d'avoir dirigé les travaux du Conseil de sécurité aujourd'hui et remercier la délégation togolaise d'avoir organisé cet important débat.

Il y a sept mois, l'attentat à la bombe contre les bureaux de l'ONU à Abuja a coûté la vie à plus de 20 personnes et choqué le monde. Ce n'était qu'une des 115 attaques organisées par Boko Haram l'an dernier, qui ont fait plus de 500 morts. Le Secrétaire général, à juste titre, a déclaré que cet attentat contre

les locaux de l'ONU était une attaque contre ceux qui se dévouent à aider les autres. Les explosions d'Abuja ont mis en lumière la lutte actuelle pour l'avenir de l'Afrique entre ceux qui veulent la stabilité et ceux qui veulent le chaos; entre l'extrémisme et le progrès; entre l'espoir et la haine.

La montée alarmante du terrorisme dans toute la région de l'Afrique de l'Ouest s'inscrit dans une tendance mondiale. Elle est le produit des activités d'un réseau de plus en plus serré de gangs de contrebande, de criminels traditionnels et de terroristes. Les terroristes savent très bien que s'ils peuvent introduire clandestinement des stupéfiants dans une capitale européenne, ils peuvent facilement faire la même chose avec un missile antiaérien. Ils sont conscients que les régions livrées à l'anarchie constituent un terreau fertile pour l'extrémisme. Ils sont conscients que la vente de drogues peut leur permettre d'acheter des bombes.

Ensemble, les criminels, les gangsters et les terroristes ont déclaré la guerre à la stabilité de l'Afrique de l'Ouest. Ils demeurent un obstacle majeur à l'exploitation de l'immense potentiel de la région. Les réseaux terroristes criminels en Afrique ne sont pas uniquement un problème local; ils constituent un problème mondial. La bataille de l'Afrique de l'Ouest est également la nôtre. Ses ennemis sont nos ennemis, et son avenir est aussi le nôtre. L'État d'Israël est conscient que notre sort est lié à celui des pays de l'Afrique de l'Ouest et du Sahel. Aujourd'hui, nous nous tenons aux côtés de ces pays pour défendre les mêmes intérêts et lutter contre des menaces communes.

Israël est particulièrement préoccupé par les activités du Hezbollah dans la région, qui est depuis plus de deux décennies une plaque tournante pour les opérations des organisations terroristes. Le Hezbollah utilise l'Afrique de l'Ouest comme un point de transit pour envoyer des fonds, des armes et des stupéfiants aux quatre coins du monde. Ces entreprises criminelles renforcent la capacité du Hezbollah à établir des cellules dormantes dans la région et à mobiliser l'appui de la population locale.

Le monde ne peut pas se permettre de rester les bras croisés et laisser le Hezbollah faire de l'Afrique de l'Ouest sa base d'opérations. Ces activités ne représentent pas seulement un danger clair et imminent pour les populations de l'Afrique. Le Hezbollah et ses parrains iraniens font peser une menace sur les populations innocentes dans tous les coins de la planète – comme nous l'avons vu la semaine dernière à New Delhi, à Bangkok et à Tbilissi.

Les problèmes de sécurité en Afrique de l'Ouest appellent une approche à deux volets. La communauté internationale doit œuvrer de concert avec les pays africains pour extirper les racines du terrorisme et de la criminalité, tout en permettant au développement et à la prospérité de prendre racine. Ensemble, il nous faut resserrer la coopération régionale dans l'action antiterroriste, renforcer le contrôle aux frontières et améliorer la mise en commun du renseignement. Il nous faut faire en sorte que les groupes terroristes et criminels soient portés sur toutes les listes des terroristes à surveiller aux niveaux national et international.

Ensemble, il nous faut déployer de plus grands efforts pour empêcher le transfert d'armes de petit calibre et autres armes aux criminels et aux terroristes, notamment des articles à double usage. Israël est prêt à jouer son rôle dans cet effort. Notre législation et nos règlements sur le contrôle des exportations sont rigoureux et étendus. Ils garantissent que toutes les exportations d'armes répondent aux normes et aux critères établis par l'Arrangement de Wassenaar et tous les autres régimes des fournisseurs.

Israël a de tout temps travaillé main dans la main avec les pays africains à lutter contre la criminalité transnationale et le terrorisme. Nous continuons de mettre en commun notre savoir et notre expérience avec de nombreux États africains et organisations régionales africaines. Ces activités de coopération couvrent un éventail de questions allant du financement du terrorisme à l'aviation civile, et du blanchiment d'argent à la protection des frontières. Israël est fier d'être un donateur et un partenaire actif dans les efforts de lutte contre le terrorisme ici, à l'Organisation des Nations Unies, travaillant en liaison étroite avec des organismes comme l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et les commissions internationales de lutte contre le terrorisme.

Le développement doit être partie intégrante d'une stratégie à long terme de lutte contre la criminalité et le terrorisme en Afrique de l'Ouest et au Sahel. La sécurité économique, la bonne gouvernance et la cohésion sociale forment un socle solide qui prive les criminels et les terroristes des environnements dont ils ont besoin pour opérer.

Israël est profondément engagé dans la coopération en matière de développement en Afrique, et ce depuis plus de cinq décennies. En 1958, Golda Meir, alors Ministre des affaires étrangères, a rendu une visite historique aux États d'Afrique nouvellement indépendants. Lors de son périple, Golda Meir s'est dite déterminée à mettre en commun l'expertise croissante d'Israël avec nos voisins africains. Elle a affirmé :

> « Comme eux, nous avons secoué toute tutelle étrangère; comme eux, nous devons apprendre par nous-mêmes comment mettre en valeur la terre, comment accroître le rendement de nos récoltes et comment nous défendre. »

Des milliers d'experts israéliens se sont rendus sur le continent – inspirés par l'esprit de ce que l'on appelle *tikkun olam*, principe juif qui nous appelle à améliorer le monde et à le rendre meilleur.

Les liens qui se sont forgés au cours de ces années se sont épanouis en un programme de coopération élargie. Aujourd'hui au Ghana, le réseau israélien de cliniques prénatales a radicalement réduit la mortalité infantile et postinfantile. Au Sénégal, notre partenariat triangulaire avec l'Italie a introduit l'irrigation au goutte à goutte innovante auprès de milliers de fermiers africains, les aidant à sortir de la pauvreté et atteindre à l'autosuffisance. Nous continuons à chercher de nouvelles opportunités de renforcer les institutions et les capacités de la région.

Dans de nombreuses régions de l'Afrique de l'Ouest, aujourd'hui, nous voyons comment les problèmes s'accumulent. Les criminels et les terroristes continuent d'exploiter l'instabilité et l'anarchie et de semer encore plus le chaos. La communauté internationale doit travailler avec les pays africains à rompre ce cycle. Il nous faut ouvrir la voie au développement, tout en déblayant de son chemin les obstacles de la terreur et du crime. Il s'agit d'un défi à relever ensemble. Nul pays ne saurait se soustraire à ses responsabilités, et nul pays ne saurait échapper aux conséquences de l'inaction.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Mauritanie.

M. Ould Teguedi (Mauritanie) : Je tiens tout d'abord à remercier la délégation togolaise pour l'organisation de ce débat et nous remercions le Président de la République togolaise d'y avoir pris part. Nous remercions également le Secrétaire général, S. E. M. BAN Ki-moon, de son exposé et des efforts qu'il entreprend. Nous remercions aussi le Directeur exécutif de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, M. Yuri Fedotov.

La problématique de la sécurité et du développement constitue l'un des défis majeurs auquel la région du Sahel fait face depuis la fin du siècle dernier. Elle a souffert de l'apparition de conflits et de rebellions armées, de perturbations écologiques graves (grande sécheresse des années 70) ayant jeté des centaines de milliers de paysans et d'éleveurs vers les grandes villes dépourvues d'infrastructures adéquates, favorisant ainsi la contrebande et le trafic d'armes et de marchandises de toute sorte qui ont permis l'expansion des activités de réseaux du crime organisé (terrorisme, drogue, trafic humain). Ces phénomènes se sont exacerbés dans cette zone où les États souffrent de la fragilité des structures sécuritaires et économiques par rapport à l'étendue des territoires et à la difficulté d'exercer un contrôle effectif des frontières poreuses.

C'est ainsi que notre pays a subi depuis le début de ce siècle des contraintes dues aux activités des réseaux du crime organisé et des attentats terroristes dans une période où il n'était pas préparé pour faire face à de telles menaces. Les premiers signes de la menace remontent à 1994, quand un groupe de salafistes, qui était en relation avec certains extrémistes étrangers, furent arrêtés tandis que d'autres ont pu s'échapper pour se refugier en Somalie et en Afghanistan. Le groupe resurgit en 2003 après l'occupation de l'Iraq. Certains jeunes mauritaniens désireux de se rendre en Iraq prirent langue avec le Groupe salafiste pour la prédication et le combat, l'ex-Groupe islamique armé algérien, qui est actif dans les chaînes montagneuses du sud de l'Algérie jusqu'au nord du Mali, pour s'entraîner au maniement des armes avant de partir en Iraq dans le cadre du jihad.

Notre pays aujourd'hui n'abrite aucune base et aucun site terroriste. Leurs incursions se font à partir de leurs bases arrière et se retirent aussitôt après leurs forfaits. Cependant, les dispositifs de sécurité efficaces mis en place le long des frontières rendent difficile toute infiltration dans le pays.

Le Gouvernement mauritanien, soucieux d'assurer la sécurité et la stabilité du pays pour atteindre les objectifs de son développement économique et social, est déterminé, malgré l'immensité de son territoire et ses modestes ressources, à faire face à ces défis et a placé la sécurité

et la défense du territoire au centre de ses priorités. Celle-ci englobe deux volets : un volet national. Dans ce cadre, la Mauritanie a développé une stratégie qui s'articule autour de trois axes.

Premièrement, la prévention et la sécurisation du territoire. La prévention de toute action terroriste à l'intérieur du territoire national passe par la sécurisation des frontières à travers un contrôle efficient et la surveillance permanente de celles-ci, la création d'unités mobiles d'intervention armées et équipées jouissant d'une couverture aérienne, la coopération entre les pays dans le domaine d'échange et de partage des renseignements, le contrôle de l'immigration pour empêcher toute infiltration d'éléments terroristes recruteurs.

Deuxièmement, la sensibilisation et l'éducation. Les pouvoirs publics ont initié des actions tendant à combattre le terrorisme sur son propre terrain par des campagnes de communication et des débats dans les médias publics.

Troisièmement, le traitement et la répression. La Mauritanie, en plus de la ratification des conventions et protocoles, a mis en place un cadre juridique définissant et réprimant les infractions terroristes et leurs financements. Dans ce même cadre, elle s'est engagée dans la formation et la professionnalisation des effectifs impliqués dans la lutte contre le terrorisme et ses effets corollaires.

Le deuxième volet est le volet régional. Face à la transnationalité du phénomène terroriste et à la faiblesse des ressources économiques de la région, les pays les plus exposés, communément appelés « les pays du champ », regroupant l'Algérie, la Mauritanie, le Niger et le Mali, ont renforcé leur coopération sécuritaire en se réunissant de façon périodique depuis 2010, à Alger d'abord, à Bamako ensuite en 2011 et, enfin, dans notre pays en janvier de cette année en vue de réajuster périodiquement leur stratégie commune et leur lutte contre ce phénomène.

C'est ainsi que des structures de lutte contre le terrorisme ont été créées, à savoir, premièrement, une unité de fusion et de liaison, dont l'objectif est l'échange d'informations sécuritaires; deuxièmement, un comité d'état-major opérationnel conjoint (CEMOC) disposant de moyens humains et matériels pour des interventions rapides sur le terrain. Un comité technique de suivi des projets initiés pour le développement de cette zone vient de voir le jour. Des rencontres avec les partenaires extrarégionaux ont respectivement été organisées en septembre, novembre et décembre dernier à Alger, Washington et Bruxelles en vue de trouver des financements pour des projets régionaux structurants dans les zones vulnérables et déshéritées des quatre pays du champ.

Suite à ces mesures, d'importants résultats ont été obtenus. Tout d'abord, plusieurs cellules terroristes actives ou dormantes ont été démantelées et quelque 465 éléments terroristes ont été neutralisés pendant ces trois dernières années. Plusieurs tentatives d'actions terroristes ont été tenues en échec à travers une dizaine d'opérations. Les bases opérationnelles d'Al-Qaida au Maghreb islamique à proximité de la Mauritanie, qui menaçaient la sécurité nationale, ont été démantelées. En outre, 35 groupes de trafiquants de toutes sortes ont été neutralisés. Le personnel de sécurité a été bien formé et entraîné. La jeunesse a pris conscience de la menace terroriste et de ses différents mécanismes. Une base de données fiable a été développée grâce à la collecte de données sur le mode opérationnel des groupuscules et leur mode de financement. Plusieurs filières d'approvisionnement des différents groupes terroristes ont été neutralisées.

En conclusion, le phénomène terroriste doit être pris au sérieux car la menace est réelle pour les pays de la région. Le constat est que les groupes terroristes sont de plus en plus équipés et bien formés. La coopération internationale est indispensable pour éradiquer ce phénomène qui a des ramifications transnationales. Elle doit se faire dans le cadre d'un partenariat et du respect de la souveraineté des pays concernés.

Le Président : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Australie.

M. Quinlan (Australie) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord remercier le Togo d'avoir fait preuve de leadership pour organiser le présent débat, ainsi que le Président Gnassingbé d'être parmi nous aujourd'hui et Monsieur le Ministre de sa présence cet après-midi. Tous l'ont reconnu aujourd'hui, les défis auxquels l'Afrique de l'Ouest et le Sahel sont confrontés exigent manifestement une attention internationale beaucoup plus soutenue. Nous devons tous prêter l'oreille à l'alerte lancée ce matin par le Secrétaire général concernant le risque d'une crise humanitaire d'une gravité équivalente à celle qui frappe la Corne de l'Afrique.

La criminalité transnationale prend diverses formes, trop souvent considérées comme des phénomènes distincts. Comme nous le savons, la vérité

est cependant que les crimes transnationaux tendent à s'alimenter et se renforcer mutuellement. Ces crimes fleurissent manifestement dans des environnements où la gouvernance est en difficulté, où les gouvernements, les services chargés de l'application des lois et les instances judiciaires n'ont pas les capacités suffisantes pour poursuivre les criminels, et où le chômage, notamment le chômage des jeunes, est un problème particulièrement aigu.

Les défis auxquels le Sahel fait face sont particulièrement redoutables. Les difficultés existantes ont été exacerbées par la crise libyenne, du fait des mouvements d'armes et des retours des personnes déplacées qui l'ont accompagnée. Plus généralement, comme vient si vivement de nous le rappeler le représentant de la Mauritanie, la région est aux prises avec les menaces du trafic de drogues régional, de la piraterie et du terrorisme. Aujourd'hui, nous avons entendu les cris d'alarme concernant les liens entre la criminalité organisée et les groupes terroristes. Comme le reconnaît la mission chargée d'évaluer la portée des menaces que la crise libyenne fait peser sur la région dépêchée au Sahel, les changements climatiques ne font qu'aggraver ces difficultés.

Le rapport de la mission d'évaluation (voir S/2012/42) établit une liste claire des mesures nécessaires, et nous devons en prendre note. Elles incluent des programmes de réintégration multisectoriels pour les rapatriés, qui doivent porter essentiellement sur la prévention des conflits, la cohésion sociale et la protection. Les programmes qui visent expressément le chômage des jeunes sont cruciaux. À long terme, les programmes de prévention des conflits doivent tenir compte de l'accès à la justice, notamment au regard de la faiblesse des institutions garantes de l'état de droit dans les zones accueillant des rapatriés. Plus globalement, dans toute l'Afrique de l'Ouest et au Sahel, les gouvernements nationaux doivent être appuyés pour protéger leurs frontières nationales, notamment pour lutter contre le transit d'armes et pour mettre en œuvre des programmes nationaux de destruction des armes illégales. Nous devons renforcer la capacité des gouvernements à s'attaquer à la criminalité transnationale organisée et au terrorisme en consolidant les institutions nationales et en facilitant les échanges d'informations et de renseignements, la coordination et les opérations conjointes.

Nous devons en outre soutenir les stratégies et mécanismes de sécurité régionale. À cet égard, certes, le rôle de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest est critique. Sachant qu'aucune organisation sous-régionale unique ne couvre la totalité du Sahel, les rôles de l'Union africaine (UA) et de l'ONU sont naturellement d'une très grande importance.

Nous appuyons le renforcement des capacités du système des Nations Unies en matière de sécurité, ainsi que sa présence sur le terrain dans la région, et faisons part de notre intérêt pour la proposition faite ce matin par le Secrétaire général de mettre en place, dans le cadre des opérations de maintien de la paix, des unités de police spécialisées qui collaboreraient avec les unités nationales afin de renforcer les capacités et de lutter contre la criminalité. Nous appuyons la recommandation d'un cadre universel qui réunirait tous les pays du Sahel affectés afin qu'ils relèvent ces défis ensemble.

L'Australie tient à jouer son rôle dans la solution de ces questions. La version écrite de ma déclaration est particulièrement détaillée, mais je tiens à mentionner – à titre d'exemple – certains des efforts requis dans la région, parmi lesquels notre collaboration active, entre autres, avec la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme afin d'améliorer le contrôle aux frontières, nos efforts assidus contre le blanchiment d'argent, et notre rôle dans la préparation en amont du traité sur le commerce des armes, qui sera négocié en juillet. Il s'agit là d'un instrument naturellement vital pour l'Afrique et nous devons bien sûr faire beaucoup plus pour mettre en œuvre le Programme d'action relatif aux armes légères, ainsi qu'un programme efficace et rapide de désarmement, de démobilisation et de réintégration en Afrique du Nord, rendu nécessaire par la crise libyenne.

S'agissant de notre propre assistance, nous nous sommes intéressés en priorité aux moyens d'améliorer l'aide juridique mutuelle entre les pays francophones et anglophones et à l'élaboration, avec l'UA, d'une série de guides sur la criminalité transnationale.

Brièvement, s'agissant de la piraterie, je voudrais prendre acte du document de réflexion distribué par le Togo pour la séance d'aujourd'hui (S/2012/83, annexe), qui explique le besoin d'examiner la manière dont les pirates des différentes régions interagissent et le type de problèmes que cela peut impliquer. Dans le

cadre des efforts déployés pour mieux en comprendre les causes profondes et tirer parti des expériences engrangées dans diverses régions, l'Australie accueillera dans le courant de l'année une conférence sur la piraterie, certainement avant le milieu de l'année, laquelle établira ou tentera d'établir une comparaison spécifique entre les expériences de lutte menée en coopération contre la piraterie dans l'océan Indien, en Asie du Sud-Est et en Afrique de l'Ouest.

Le Conseil a régulièrement réaffirmé le lien fort entre sécurité et développement. Nous devons tous reconnaître – et nous ne pouvons pas prétendre ignorer – l'urgence de mobiliser rapidement des programmes visant à assurer que le chômage, notamment chez les jeunes, le manque d'éducation et la pauvreté cessent d'alimenter la violence et l'extrémisme. Comme nous le savons, ces vulnérabilités forment une combinaison délétère.

Naturellement, nous devons aussi répondre aux besoins humanitaires urgents dans la région sahélienne, mais il est vital, en particulier, de veiller à mettre en place une capacité de résistance à plus long terme pour relever les défis de la sécurité alimentaire. La semaine dernière, mon propre pays a annoncé une nouvelle contribution de 10 millions de dollars à cet effet, qui vient s'ajouter à un programme de 100 millions de dollars lancé récemment pour donner priorité à cette capacité de résistance, en particulier s'agissant de la productivité agricole et de la résilience des communautés, notamment en Afrique de l'Ouest.

Pour terminer, l'Australie reste résolue à continuer de travailler avec tous les partenaires afin de faire en sorte qu'un avenir sûr et durable devienne une réalité pour les populations de la région. Nous nous engageons à faire davantage.

Le Président : Je donne maintenant la parole au représentant du Nigéria.

M. Onemola (Nigéria) (*parle en anglais*) : Je voudrais, au nom de la délégation nigériane, féliciter de son accession à la présidence du Conseil de sécurité la République togolaise, qui s'acquitte judicieusement de ses responsabilités. Je voudrais vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir convoqué en temps opportun le présent débat autour de l'impact de la criminalité transnationale organisée sur la paix, la sécurité et la stabilité en Afrique de l'Ouest et dans la région du Sahel. Je remercie également le Secrétaire général de son exposé détaillé, qui a préparé le terrain à nos débats aujourd'hui.

L'activité des réseaux criminels est un problème international qui ne connaît pas de frontières et sape notre sécurité collective et notre bien-être économique. En Afrique de l'Ouest, la criminalité organisée entrave les efforts visant à assurer la sécurité économique et la stabilité politique. La piraterie dans le golfe de Guinée représente un obstacle persistant pour la navigation maritime, avec de lourdes conséquences pour les économies de la sous-région. Elle menace également la stabilité et la sécurité des pays du littoral et au-delà.

Parmi les conséquences directes du trafic de drogues dans la sous-région, citons l'augmentation des délits violents, la prolifération des armes de petit calibre, la traite des personnes, le blanchiment d'argent, ainsi que l'instabilité politique et économique. Le conflit libyen, qui a alimenté les réseaux de trafic illicite et les mouvements d'armes, et entraîné une recrudescence des attentats terroristes et autres formes de déstabilisation au Sahel, a aggravé les menaces qui pèsent sur l'Afrique de l'Ouest et le Sahel, et auxquelles le Conseil de sécurité et la communauté internationale doivent désormais urgemment prêter une vive attention.

Les pays de la région du Sahel sont également aux prises avec l'afflux de centaines de milliers de rapatriés traumatisés et appauvris. De fait, la criminalité organisée est une menace grandissante qui déstabilise une région déjà fragile toujours aux prises avec des problèmes de sécurité et de développement, notamment la faiblesse des structures de gouvernance, le fort taux de chômage des jeunes, la pauvreté et le manque de sécurité véritable.

La résolution 2017 (2011) du Conseil de sécurité, qui a appelé l'attention sur le risque de déstabilisation que pose la dissémination d'armes légères et de petit calibre illicites dans la région du Sahel, a représenté un premier pas important dans la lutte contre le problème de la criminalité organisée dans la région. Mais on peut faire davantage. C'est pourquoi nous nous félicitons que des missions d'évaluation aient été dépêchées dans le golfe de Guinée et dans la région du Sahel. Nous espérons que leurs conclusions et recommandations imprimeront la dynamique nécessaire pour continuer de s'attaquer aux problèmes de la région de manière globale.

Incontestablement, les pays de l'Afrique de l'Ouest et du Sahel ont prouvé qu'ils avaient la ferme volonté politique de combattre les menaces posées par la criminalité organisée. La stratégie conjointe mise au

point par l'Algérie, le Mali, la Mauritanie et le Niger pour lutter contre le terrorisme doit être pleinement appuyée. Le projet d'étendre la mise en œuvre de la stratégie et le champ de coopération au Mali et au Nigéria va dans le bon sens. La création d'une plate-forme régionale de coopération judiciaire des pays du Sahel a permis véritablement d'institutionnaliser la coopération judiciaire dans la région. Cette initiative a ouvert la voie à l'harmonisation des textes de loi, ce qui s'est avéré extrêmement utile pour poursuivre les membres des réseaux de la criminalité transnationale.

Toutefois, la lutte contre la criminalité transnationale organisée n'est pas une tâche qui peut s'entreprendre seul. Elle requiert une étroite collaboration et coordination aux niveaux bilatéral, sous-régional, régional et mondial. Elle nécessite également la mise en œuvre de partenariats, d'initiatives et de stratégies pour combattre efficacement cette menace. La propagation du fléau que représente le trafic de drogues impose une vigilance accrue et une action déterminée de la part de la communauté internationale, en s'appuyant sur l'adhésion universelle aux conventions internationales relatives à la lutte contre le trafic de drogue. Elle appelle également une coopération véritable et une coordination plus active des efforts déployés. Ce faisant la communauté internationale doit impérativement garder en permanence à l'esprit la question plus générale des moyens de contrôler l'offre et la demande de drogue, l'une n'allant pas sans l'autre.

En Afrique de l'Ouest, plusieurs initiatives ont été mises en œuvre pour lutter contre la menace croissante de la piraterie. Le Bénin et le Nigéria ont lancé le 28 septembre 2011 un programme d'une durée de six mois pour effectuer des patrouilles conjointes le long des côtes du golfe de Guinée. Le soutien logistique pour l'exécution de ce programme, qui est placé sous le commandement tactique du Nigéria et sous le commandement opérationnel du Bénin, est assuré à 95 % par le Nigéria, qui a notamment mis 2 hélicoptères, 2 navires et 2 bateaux intercepteurs à disposition. Cette collaboration a donné des résultats, mais elle continue de se heurter à plusieurs difficultés majeures, notamment le manque d'infrastructures de soutien logistique pour les navires utilisés pour les patrouilles.

L'aide de la communauté internationale va donc être déterminante pour garantir la viabilité de cette initiative efficace. Le Plan d'action de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest pour lutter contre le trafic de drogue, la criminalité organisée et la toxicomanie est un outil utile pour combattre la prolifération des armes légères et de petit calibre, toutefois son application est limitée à l'Afrique de l'Ouest. De nouvelles initiatives devraient donc être prises pour élargir sa capacité et son champ d'application afin qu'il puisse être mis en œuvre à plus grande échelle.

De fait, il est nécessaire d'adopter une stratégie multidisciplinaire aux niveaux national, régional et international dans le contexte plus large de l'élimination de la pauvreté et du développement humain. Les efforts dans le domaine de la justice pénale et du maintien de l'ordre doivent être relayés par des programmes visant à s'attaquer aux causes profondes de la criminalité et à éliminer la pauvreté. À cet égard, le système des Nations Unies dans son ensemble devrait se remobiliser afin d'aider la sous-région à atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement d'ici à 2015.

Nous ne saurions trop insister sur la nécessité pour la communauté internationale de coopérer, de coordonner ses efforts et d'agir de manière déterminée et concertée. Nous disposons déjà des instruments et outils juridiques à même de faire en sorte que le crime ne soit ni attrayant ni payant. Désormais, il nous faut surtout mobiliser les capacités de contrôle, la volonté politique internationale et les ressources nécessaires pour gagner cette guerre contre la criminalité transnationale organisée.

Le Président : Je donne maintenant la parole au représentant du Mali.

M. Daou (Mali) : Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord vous demander de bien vouloir transmettre à S. E. M. Faure Essozimna Gnassingbé, Président de la République togolaise, les salutations sincères de son frère et ami, le Président de la République du Mali, S. E. M. Amadou Toumani Touré, ainsi que ses vives et chaleureuses félicitations à l'occasion de l'accession de son pays à la présidence du Conseil de sécurité. La délégation malienne se réjouit tout particulièrement de l'initiative togolaise de convoquer la présente séance consacrée à la paix et à la sécurité en Afrique, et, en particulier, à l'impact de la criminalité transnationale organisée sur la paix, la sécurité et la stabilité en Afrique de l'Ouest et dans la région du Sahel.

Ma délégation exprime également toute sa gratitude au Secrétaire général, M. BAN Ki-moon, pour avoir dépêché en décembre 2011, en relation avec l'Union africaine, une mission d'évaluation de l'impact de la crise libyenne dans la région du Sahel.

Toutes ces initiatives, que le Mali salue, démontrent l'intérêt sans cesse croissant du Conseil de sécurité pour la région du Sahel, qui, comme on le sait, est confrontée à une insécurité grandissante découlant d'activités de groupes terroristes, tel Al-Qaida au Maghreb islamique (AQMI), et de réseaux criminels se livrant à des trafics de tous genres, drogues, armes, êtres humains.

La criminalité transnationale organisée, le terrorisme et les activités des groupes rebelles compromettent la paix, la sécurité et la stabilité au Sahel. Comme l'a si bien dit le Président Gnassingbé, dans son intervention ce matin :

> « [L]es activités des groupes rebelles, qui mettaient déjà en péril la stabilité et l'intégrité territoriale de certains pays, ont malheureusement connu un regain d'intensité à la suite de la crise libyenne, qui a entraîné un flux considérable d'armes de tous calibres dans cette région. » (*S/PV.6717*)

Ma délégation partage cette analyse qui cadre avec la situation qui prévaut dans le nord du Mali. En effet, depuis le 17 janvier 2012, plusieurs unités des forces armées et de sécurité, ainsi que des villes et des villages maliens font l'objet d'actions armées revendiquées par un soi-disant Mouvement national de libération de l'Azawad (MNLA) qui prétend lutter pour l'indépendance de l'Azawad, à travers une partition du territoire national. Ces actions sont directement liées à la crise en Libye, car l'arrivée sur notre sol de plusieurs centaines d'anciens éléments des forces libyennes, avec un arsenal impressionnant d'armes de toutes catégories et de véhicules, a radicalement modifié la nature et les objectifs dudit mouvement.

En effet, si en novembre 2010, nous avions un Mouvement national de l'Azawad (MNA) qui revendiquait juste sa reconnaissance comme organisation politique nationale insistant sur l'unité nationale et une démarche pacifique, à partir de la mi-2011, ledit mouvement se présente comme un mouvement de libération recourant à la lutte armée. Parallèlement, ses principaux dirigeants, tous venus récemment de Libye, ont déclaré avoir quitté ce pays pour fait de guerre, guerre qu'ils veulent aujourd'hui paradoxalement imposer au Gouvernement et au peuple maliens.

Pour nous, la situation d'agression que nous vivons aujourd'hui, avec la prolifération des armes de façon accrue et d'autres matériels de guerre, est une conséquence collatérale de la crise en Libye, comme en témoigne le rapport de la mission conjointe des Nations Unies et de l'Union africaine sur l'évaluation de l'impact de la crise libyenne dans la région du Sahel (voir S/2012/42). Cette situation qui sévit dans la partie septentrionale du Mali du fait de la rébellion a également eu pour effet la détérioration des conditions humanitaires, avec son lot de déplacés à l'intérieur et de réfugiés dans les pays voisins.

Les attaques perpétrées depuis le 17 janvier 2012 par le soi-disant MNLA, en connexion avec des éléments d'AQMI et d'autres groupes terroristes, ont été suivies de massacres et d'atrocités contre les populations civiles et les forces gouvernementales. À titre d'illustration, je voudrais citer le massacre survenu le 24 janvier dans la localité d'Aguel Hoc et l'assassinat commis à Hombori tout récemment, le 18 février dernier. À Aguel Hoc, le soi-disant MNLA et AQMI ont procédé à des exécutions sommaires de dizaines de soldats gouvernementaux, faits prisonniers puis ligotés les mains derrière le dos, et achevés par une balle dans la tête pour certains, égorgés ou écartelés pour d'autres. À Hombori, dans le but de provoquer des conflits intra et intercommunautaires, les bandits ont procédé à l'exécution par balle d'un chef coutumier. Il y a seulement quelques jours de cela.

Nous invitons le Conseil de sécurité et la communauté internationale à condamner fermement les attaques quasi permanentes des rebelles du soi-disant MNLA et des terroristes d'AQMI qui visent à ternir la réputation du Mali, pays démocratique et stable, et à faire peser des incertitudes sur notre processus électoral en cours.

Ces attaques sapent également les efforts déployés par le Gouvernement du Mali et ses partenaires techniques et financiers pour le développement économique et social des régions du Nord, à l'exemple du Programme spécial pour la paix, la sécurité et le développement du Nord, qui y a déjà consacré 31 milliards de francs CFA, soit plus de 62,5 millions de dollars.

Avant de terminer, je tiens à remercier les États et les organisations internationales qui ont affirmé leur soutien au respect de l'intégrité territoriale et de la cohésion nationale du Mali. Par la même occasion, je voudrais remercier les pays voisins, les partenaires de

développement, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, le Comité international de la Croix-Rouge, ainsi que toutes les organisations gouvernementales et non gouvernementales qui apportent une assistance humanitaire aux réfugiés et aux personnes déplacées.

Pour terminer, je voudrais ici réaffirmer la volonté du Gouvernement du Mali de régler pacifiquement la situation au nord du Mali par la voie du dialogue, que nous avons toujours privilégiée, et ce, dans le cadre du respect de l'intégrité territoriale et de la souveraineté de mon pays.

Le Président : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Algérie.

M. Benmehidi (Algérie) : Monsieur le Président, je suis honoré de prendre la parole sous votre présidence. Je voudrais adresser les félicitations de l'Algérie à la délégation togolaise pour son accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de février et je vous prie de bien vouloir transmettre nos remerciements à S. E. le Président Faure Gnassingbé qui nous a donné cette occasion opportune de débattre d'un sujet d'une importance particulière, au regard de son actualité, de ses enjeux, pour les pays de la région, dont l'Algérie.

La région du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest présente toutes les conditions de nature à favoriser davantage la sanctification et le développement d'un foyer régional, déjà existant, de radicalisation et de violence terroriste. Cela s'opère en jonction avec les nombreux réseaux de criminalité organisée pratiquant les trafics illégaux de drogue, d'armes et d'êtres humains. La conjoncture régionale inquiétante, propice à la dissémination d'armes, y compris d'armes de guerre, a encouragé ces derniers mois la recrudescence de la violence et des attaques terroristes, ainsi que le recrutement de nouveaux terroristes.

L'Algérie n'a cessé de prôner, en accord avec les pays du Sahel, une approche orientée vers une action ciblée et efficiente basée sur l'appropriation par les pays du champ, à savoir le Mali, la Mauritanie, le Niger et l'Algérie, de la lutte contre le terrorisme et la criminalité transfrontalière, dans laquelle ces pays assument la responsabilité de la sécurité et de la stabilité dans leur espace territorial, conformément à leurs obligations internationales.

Une action en conséquence a été engagée et développée avec les pays partenaires de la sous-région, dans le cadre de laquelle ont été mis en place des mécanismes spécifiques et mieux adaptés à cette lutte, avec la création, en avril 2010, à Tamanrasset (Algérie) du Comité d'état-major opérationnel conjoint qui regroupe les forces armées de l'Algérie, du Mali, de la Mauritanie et du Niger, et la mise en place à Alger de l'Unité de fusion et de liaison (UFL) pour le partage et le traitement du renseignement. Ces mécanismes, qui s'inscrivent dans un processus engagé en mars 2010 et confirmé par la Réunion ministérielle de Bamako de mai 2011, s'ajoutent aux créneaux de coopération classique entre les services de police, de douanes et de garde-frontières.

La conférence organisée à Alger les 7 et 8 septembre 2011 entre les pays du champ et les partenaires extrarégionaux a enregistré un consensus clair et un engagement déterminé dans le sens de la lutte contre les fléaux qui touchent la région, selon une approche intégrée poursuivant aussi bien les objectifs de sécurité que ceux du développement, notamment des zones les plus déshéritées de la région. La conférence a, tout en insistant sur le principe de l'appropriation, mis l'accent sur la nécessité d'engager une coopération entre les pays du champ et les partenaires étatiques et institutionnels extrarégionaux. Un suivi utile des consultations avec des partenaires extrarégionaux, dont les États-Unis et l'Union européenne, a été mené au niveau ministériel par les pays du champ dès le mois de novembre 2011 et se poursuit régulièrement.

L'Algérie relève avec une grande satisfaction le ferme appui apporté par le Conseil de sécurité, dans sa déclaration présidentielle à la presse du 31 janvier 2012 (SC/10535), aux pays touchés de la région et à l'initiative de nos pays du champ, qui se traduit dans le partenariat et les structures susmentionnés, mis en place par les pays du champ. L'Algérie accorde une importance particulière à l'action des Nations Unies dans la région, qui se concrétise sur le terrain par le cadre, et l'activité, du Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afrique de l'Ouest. Cet effort des Nations Unies gagne en efficacité à travers l'étroite coopération avec les institutions régionales et sous-régionales, en particulier l'Union africaine et la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest. Une telle action se conjugue avec la responsabilité première des pays de la région et la contribution des autres États, qui vient en complément, loin de toute duplication des structures ou de double emploi dans les activités destinées à la région de l'Afrique de l'Ouest et du Sahel.

Dans l'esprit d'une telle démarche efficace et intégrée avec les partenaires extrarégionaux, l'Algérie accorde un intérêt particulier à l'approche adoptée au sein du Forum mondial de lutte contre le terrorisme, créé en septembre 2011 à New York, en faveur de la région du Sahel et, plus généralement, de l'Afrique.

Le Groupe de travail régional sur le renforcement des capacités du Sahel, coprésidé par l'Algérie et le Canada, a tenu sa première réunion les 16 et 17 novembre 2011 à Alger. Cette rencontre a conduit à des résultats concrets, avec l'adoption d'un plan d'action et de plusieurs programmes visant au renforcement de la sécurité transfrontalière, à la coopération juridique et judiciaire, à la coopération entre les services de police, à la lutte contre le financement du terrorisme, ainsi que des démarches vis-à-vis des sociétés civiles.

L'Algérie tient à témoigner à ses partenaires au sein du Forum, dont le Canada, de sa satisfaction vis-à-vis de leur engagement constructif en faveur de la région.

L'Algérie n'a de cesse de développer ses efforts de lutte contre le financement du terrorisme et de sensibilisation contre le procédé criminel des groupes terroristes consistant en la prise d'otages puis en leur libération en contrepartie du versement de rançons. Cette pratique demeure un défi particulièrement préoccupant tant elle sert le financement et le recrutement de nouveaux terroristes, notamment en conjonction avec la criminalité organisée et les trafics en tous genres.

Les défis qui restent à relever en Afrique de l'Ouest et au Sahel sont multiples, et souvent amplifiés par une actualité préoccupante. Les liens que tente de tisser le groupe Al-Qaida au Maghreb islamique (AQMI) avec des groupes armés terroristes actifs dans d'autres sous-régions, à l'exemple du groupe Boko Haram, qui a développé ses activités criminelles de manière inquiétante, et des Chabab en Somalie, nous incitent à redoubler de vigilance et à intensifier et accélérer notre action.

Pour terminer, je voudrais noter que, dans cet esprit, la dernière réunion ministérielle, qui s'est tenue les 23 et 24 janvier 2012 à Nouakchott – et à laquelle, en plus des pays du champ, le Nigéria a pris part – est un excellent exemple de l'adaptation des efforts de coopération aux défis du terrain.

Le Président : Je donne maintenant la parole au représentant du Soudan.

M. Osman (Soudan) (*parle en arabe*) : Je tiens à vous exprimer ma profonde gratitude, Monsieur le Président, d'avoir convoqué ce débat aujourd'hui pour discuter des menaces à la paix, à la sécurité et à la stabilité en Afrique de l'Ouest et dans la région du Sahel, en particulier à la lumière de l'expansion du phénomène de la criminalité transnationale organisée et de ses liens avec la prolifération illicite des armes lourdes ainsi que des armes légères et de petit calibre, et avec d'autres phénomènes, comme la contrebande de métaux rares, le trafic de drogues et l'intensification des activités transfrontalières de groupes armés. Ces activités groupent également les activités terroristes, la piraterie et le vol à main armée.

Ces phénomènes, comme le Conseil le sait bien, sont alimentés par l'ouverture des frontières entre la plupart des États de l'Afrique de l'Ouest et de la région du Sahel, ainsi que par les liens tribaux entre les divers groupes de population et les individus qui vivent le long des frontières de ces États. Cette situation a soumis chacun de nos États aux effets directs résultant de l'insécurité et de l'instabilité qui règnent dans les pays voisins. Ces influences et effets peuvent être à la fois positifs et négatifs.

Plusieurs États de notre région ont mené de grands efforts pour contenir les activités des groupes armés transnationaux. Ici, je voudrais mentionner par exemple l'expérience de mon pays, en collaboration avec la République du Tchad et la République centrafricaine. Grâce à une étroite coopération, nous avons obtenu d'excellents résultats pour ce qui est de contenir les infiltrations à travers les frontières et de renforcer les canaux de communication de manière à établir un lien de coopération entre nous, et non pas un instrument propre à exporter la violence et les crimes transnationaux.

Le Conseil a également entendu un certain nombre d'orateurs parler du Plan d'action régional adopté par la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, qui comprend des mesures concrètes à cet égard, semblables à ce que nous avons convenu avec le Tchad et la République centrafricaine.

Nous réaffirmons combien il importe de bénéficier de la participation de la communauté internationale, en particulier l'Organisation des

Nations Unies et des partenaires internationaux comme la Banque mondiale, pour appuyer ces initiatives, notamment sachant que plusieurs pays de la région ont été directement touchés par les répercussions de la chute du régime de Kadhafi en Libye. Nous devons prendre en considération le fait que le régime de Kadhafi soutenait nombre d'activités destructrices et finançait de nombreux groupes armés. Ces groupes ont appuyé ses brigades au cours de la révolution libyenne. Après la chute du régime, ces groupes ont infiltré les pays voisins, comme le Soudan, avec toutes leurs armes et leurs munitions.

À ce propos, je tiens à rappeler la plainte déposée par le Soudan auprès du Conseil de sécurité le 29 décembre 2011 (S/2011/810), lorsque nous avons expliqué qu'il subsistait des éléments du Mouvement pour la justice et l'égalité encore actifs au Darfour, qui avaient traversé la frontière avec toutes leurs armes et leurs munitions pour se rendre au Soudan du Sud. Ces forces avaient combattu aux côtés des brigades de l'ancien régime du colonel Kadhafi. Les forces soudanaises les ont affrontées. Cependant, elles se sont échappées et ont passé la frontière du Soudan du Sud. Nous avons informé le Conseil de sécurité des endroits où sont actuellement basées ces forces dans l'État du Soudan du Sud. Je répète une fois encore au Conseil qu'elles se trouvent maintenant dans la région de Tensaha, et qu'elles sont équipées d'armes qu'elles ont passées en contrebande et qu'elles avaient reçues du régime de Kadhafi.

Nous souhaitons que le Conseil traduise ses paroles en actes. Ce sont là les organisations, les groupes armés qui sapent et menacent la paix et la sécurité en Europe centrale et en Afrique de l'Ouest et dans toutes les régions de l'Afrique. Ces forces ont traversé la frontière avec environ 79 véhicules totalement chargés d'armes en provenance de la Libye, dont des fusils de 37 mm et des lance-grenades de 40 mm. C'est un parfait exemple du danger de l'infiltration et du franchissement des frontières par des groupes armés.

Nous avions espéré que le Conseil de sécurité porterait une plus grande attention à notre plainte et lui accorderait le traitement spécial et urgent qu'elle mérite. Nous espérons que nos délibérations d'aujourd'hui rappelleront au Conseil combien il importe de sanctionner fermement ces infractions, qui constituent une véritable menace à la sécurité, à la paix et à la stabilité dans les États de la région.

Le Président : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Ouganda.

M. Kafeero (Ouganda) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, de l'organisation de cet important débat et de la préparation du document de réflexion (S/2012/83, annexe), qui a contribué à orienter les débats de ce jour. Nous remercions le Secrétaire général de l'exposé riche d'informations qu'il a présenté ce matin.

C'est un grand plaisir d'être ici aujourd'hui pour parler de certains des principaux défis à relever en Afrique de l'Ouest et dans la région du Sahel, en particulier le problème de la criminalité transnationale organisée, qui a atteint des proportions alarmantes et qui est devenu un sujet de préoccupation internationale.

L'Ouganda est préoccupé par l'impact de la criminalité transnationale organisée sur la paix, la sécurité et la stabilité de l'Afrique de l'Ouest et de la région du Sahel. La criminalité transnationale organisée – en particulier le trafic de drogues, le trafic illicite des armes légères et le blanchiment d'argent – a atteint des proportions alarmantes et constitue une menace plus grande que jamais à la paix et à la sécurité internationales. La difficulté de lutter contre ces crimes est désormais encore plus redoutable, parce que les réseaux utilisent de plus en plus des technologies de pointe de l'information et des communications.

Comme le mentionne le rapport de la mission d'évaluation des incidences de la crise libyenne sur la région du Sahel (voir S/2012/42, annexe) :

> « La crise libyenne a exacerbé une situation déjà précaire sur le plan de la sécurité dans la région du Sahel. » (*ibid., par. 32*)
>
> « Du jour au lendemain, les gouvernements de la région ont dû faire face aux conséquences de cette crise sur une situation déjà difficile sur le plan humanitaire, ainsi que du développement et de la sécurité. » (*ibid., par. 64*)

L'Afrique de l'Ouest et la région du Sahel se sont révélées un terreau fertile pour la création de réseaux de trafic internationaux, qui profitent de la perméabilité des frontières et de la faiblesse des institutions chargées de l'application des lois. Les problèmes liés au développement économique et au chômage – en particulier chez les jeunes – conjugués à la pauvreté n'ont fait qu'exacerber la situation. Si elle n'est pas affrontée correctement et immédiatement, la

recrudescence de la criminalité transnationale organisée pourrait compromettre la gouvernance démocratique dans la région, favoriser l'expansion des bandes criminelles et des réseaux terroristes et exacerber les menaces à la paix, à la sécurité et au développement sur tout le continent. Selon nous, ces menaces exigent la mise en place d'une démarche globale et intégrée.

C'est pourquoi l'Ouganda salue et appuie les efforts déployés par les pays de la région et l'Union africaine, qui s'emploient en commun à lutter contre ces menaces. Nous sommes convaincus que pour régler efficacement et durablement ces problèmes, il importe de créer un mécanisme qui rassemblera tous les pays touchés et les acteurs extérieurs en vue de débattre de ces questions de manière coordonnée, en mettant toutefois l'accent sur l'élaboration de solutions et leur mise en œuvre.

Il est également essentiel de renforcer les institutions nationales, ainsi que la coopération entre les États Membres, par le biais d'organisations telles que la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). À cet égard, nous nous félicitons de l'appui fourni par l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, le Département des affaires politiques, le Département des opérations de maintien de la paix, INTERPOL ainsi que d'autres partenaires s'agissant du Plan d'action régional de la CEDEAO. Ce partenariat est essentiel car il appuie des initiatives nationales, lesquelles sont les piliers de toute action régionale durable.

Les conventions internationales pertinentes, notamment la Convention unique sur les stupéfiants et la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée ainsi que ses protocoles, fournissent par ailleurs un cadre juridique solide aux fins d'une action internationale contre la criminalité organisée. Les États Membres doivent intensifier leurs efforts pour mettre en œuvre les dispositions de ces conventions. L'efficacité de la lutte collective de la communauté internationale contre la criminalité organisée bénéficierait d'une adhésion universelle à ces instruments.

Enfin, la prolifération de la criminalité transnationale organisée décourage les investisseurs et a une incidence négative sur les économies des pays touchés. Ces pays éprouveront des difficultés à surmonter l'impact conjugué des nombreuses menaces à moins de faire preuve d'une vigilance constante, de partager leurs informations et de mettre en place des mesures de répression globales avec l'appui de la communauté internationale. Il est donc capital que les mesures prises pour lutter contre ces menaces aux niveaux national, sous-régional et régional, ainsi que les mesures prises par le système des Nations Unies et l'ensemble de la communauté internationale, soient globales et bien coordonnées.

Le Président : Il n'y a pas d'autre d'orateur inscrit sur ma liste.

Avant de clore cette séance, je tiens à remercier, au nom de S. E. M. Faure Essozimna Gnassingbé, Président de la République togolaise, les uns et les autres pour avoir manifesté un intérêt appuyé pour ce problème de sécurité, qui nous interpelle tous. Toutes ces riches déclarations nous fournissent des voies pour éventuellement juguler ce fléau de la criminalité transnationale.

Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 17 h 35.